

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

(37^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Vendredi 26 Octobre 1984.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND DΟΥΥÈRE

1. — Loi de finances pour 1985 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5252).

Droits de la femme.

M. Hamel, rapporteur spécial de la commission des finances,
M^{me} Toutan, rapporteur pour avis de la commission des affaires
culturelles.

M^{me} Chaigneau,

M. Gauduff,

M^{me} Jacquaint,

M. Seiffier.

M^{me} Roudy, ministre délégué auprès du Premier ministre,
chargé des droits de la femme.

Réponses de M^{me} le ministre aux questions de :

M. Jean Praveux, M^{me} Ellane Provost, MM. Hory et Louis
Lareng.

Les crédits du ministère des droits de la femme seront mis
aux voix lors de l'examen des crédits de la communication.

Suspension et reprise de la séance (p. 5262).

Environnement.

M. Rieubon, rapporteur spécial de la commission des finances,
M. Welsenhorn, suppléant M. René La Combe, rapporteur pour
avis de la commission de la production.

MM. Tavernier,

Gauduff,

Meslin,

Soury.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — Nomination à un organisme extraparlémentaire (p. 5269).

3. — Ordre du jour (p. 5269).

PRESIDENCE DE M. RAYMOND DOUYERE,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1985 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985 (n^{os} 2347, 2365).

DROITS DE LA FEMME

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère des droits de la femme.

La parole est à M. Hamel, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial. Le ministère des droits de la femme, qui a succédé au secrétariat d'Etat à la condition féminine et au secrétariat d'Etat à l'emploi féminin, déploie une grande activité avec peu de moyens.

D'une part, il anime et propose aux autres ministères des actions susceptibles d'assurer la promotion des droits de la femme; d'autre part, il conduit lui-même un certain nombre d'actions.

Malheureusement pour cette politique, les crédits dont vous disposez, madame le ministre chargé des droits de la femme, sont limités: 109 millions de francs. C'est relativement peu. En 1985, vous disposerez en fait de moins de moyens qu'en 1984, puisque, en données brutes, les crédits de votre ministère diminuent de 3 p. 100, alors qu'à structure budgétaire inchangée, la réduction sera plus forte: 7 p. 100. Si l'on tient compte des annulations intervenues au cours de 1984, la diminution de vos crédits est encore plus importante: elle se chiffre à 7,9 p. 100.

Voyons d'abord les moyens des services.

Les crédits de personnel ne progressent que de 3 p. 100 en 1985. Les crédits de fonctionnement augmentent apparemment dans une proportion considérable — 43 p. 100 — mais cela n'a pas de signification, puisque cette hausse est simplement due à l'inclusion, à partir de 1985, dans le chapitre 34-02 de votre budget, de la dotation de fonctionnement des délégations à la condition féminine. A structure constante, la diminution de vos crédits de fonctionnement est, en réalité, de 2,2 p. 100.

Quant aux moyens d'intervention, ils baissent globalement de 10 p. 100. Si la subvention au centre national d'information des droits de la femme reste inchangée, les subventions à d'autres associations régressent de 13,2 p. 100 et les crédits pour les actions diverses de formation et d'information de 11,7 p. 100.

L'emploi et la formation mobilisent l'essentiel de l'activité et des crédits du ministère. En effet, le taux de chômage des femmes reste plus élevé que celui des hommes. En outre, on constate que la durée du chômage des femmes continue malheureusement à s'accroître et que le nombre des femmes demandeurs d'emploi inscrites à l'agence nationale pour l'emploi depuis plus d'un an a augmenté de 14 p. 100 en une année.

Pour essayer de réduire ce taux de chômage et pour assurer la promotion des femmes dans les professions qu'elles exercent, vous vous êtes fixée, madame le ministre, une triple mission: accroître les moyens en faveur des stages de formation, animer les missions locales pour l'emploi, enfin, développer l'action pour l'égalité professionnelle entre femmes et hommes.

En 1984, un crédit de 25 millions de francs a été affecté aux stages de formation professionnelle et vous espérez pouvoir poursuivre cette action en 1985.

L'objectif de l'association pour la formation professionnelle des adultes est d'accueillir 25 p. 100 de femmes parmi ses stagiaires. Enfin, vous avez animé un programme expérimental d'insertion économique et sociale des mères isolées, notamment pour accompagner la mise en œuvre du programme de lutte contre la pauvreté.

En 1985, l'effort en faveur des mères seules sera poursuivi grâce à des conventions spécifiques passées avec les régions.

Le ministère participe aux missions locales de lutte pour l'emploi en rémunérant une conseillère technique qui est chargée d'animer et de coordonner l'activité de la mission locale, afin de donner aux femmes des conseils leur permettant de trouver une formation et un emploi adaptés au marché du travail.

Dans le cadre de l'application de la loi du 13 juillet 1983 sur l'égalité professionnelle entre les sexes, le ministère a dégagé des moyens financiers afin d'aider les entreprises mettant en œuvre les plans pour l'égalité professionnelle. En outre, le conseil supérieur de l'égalité professionnelle a été mis en place et fonctionne sous votre autorité.

Après l'emploi et la formation, votre deuxième priorité est de développer les droits propres et l'autonomie des femmes. Les efforts du ministère ont d'abord porté sur les vingt-deux lots sensibles définis par la commission Dubebout visant à venir en aide aux femmes les plus défavorisées. Vous avez contribué aussi, en 1983 et en 1984, au programme de lutte contre la pauvreté.

Un groupe de travail interministériel étudie actuellement les propositions du rapport de Mme Toutain concernant le problème de l'égalité fiscale des membres des couples mariés. Il en est également ainsi pour le rapport de Mme Mème relatif aux droits de la femme en matière de retraite. Quant aux problèmes posés aux conjointes d'exploitants agricoles, ils sont réexaminés dans le cadre de la mission, confiée par le Premier ministre à notre collègue Gérard Gouzes, sur l'exploitation agricole. Enfin, je dois signaler l'intention de votre ministère d'intensifier son effort en faveur des mères seules avec enfants à charge.

La troisième priorité porte sur l'information et la culture.

Le centre national d'information sur les droits de la femme a bénéficié en 1984 d'une subvention de près de 4,5 millions de francs. Les 200 centres locaux et les antennes ont reçu un crédit de 17 millions de francs.

Afin de multiplier leur action, les centres régionaux et départementaux mettent en place des antennes d'information dans les mailles, dans les associations, dans les zones rurales et, bien entendu, dans les zones déshéritées des agglomérations urbaines. Plusieurs campagnes d'information ont été menées dont l'une était consacrée à l'orientation professionnelle des jeunes filles. Elle a coûté 7 millions de francs et son impact fut incontestable.

Un crédit de 7 millions de francs a été dégagé dans le budget de 1984 pour les actions culturelles. Enfin, votre ministère a soutenu de nombreuses associations par des dotations dont vous vous assurez qu'elles répondent aux objectifs pour lesquels elles ont été attribuées.

Je n'aurai garde, en terminant, d'oublier l'action décisive que vous avez menée au sein de la Communauté économique européenne en tant que président du comité des ministres ayant plus spécialement vocation à s'occuper des problèmes féminins. C'est ainsi que, sur votre initiative, a été adopté un texte qui reconnaît formellement la spécificité du chômage féminin et invite la Commission de Bruxelles à organiser un échange annuel d'informations sur les progrès réalisés et à réaliser en ce domaine par la législation des Etats membres.

En 1985, votre action sera incontestablement entravée par le fait que les crédits dont vous disposerez seront en réduction de 10 p. 100 par rapport à ceux de cette année.

Après avoir analysé votre budget, la commission des finances a adopté l'observation suivante: elle souhaite que le ministère des droits de la femme accroisse son influence sur l'ensemble des actions concernant les femmes, mais sans contribuer pour une part excessive au financement des programmes mis en œuvre par d'autres ministères, afin de consacrer l'essentiel de ses crédits aux domaines dont il a fondamentalement la charge: les femmes en détresse, les femmes victimes de la violence, les femmes seules ayant charge de famille.

La commission a adopté les crédits pour 1985 du ministère des droits de la femme. Je vous demande donc, mes chers collègues, d'émettre un vote favorable à l'adoption de ce budget.

M. le président. La parole est à Mme Toutain, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Mme Ghislaine Toutain, rapporteur pour avis. Monsieur le président, madame le ministre, mesdames, messieurs, au cours de l'exercice budgétaire écoulé, le ministère des droits de la femme a développé son action selon les axes qu'il avait définis

comme prioritaires il y a trois ans : l'emploi et la formation professionnelle des femmes, l'information sur leurs droits, les femmes seules soutiens de famille.

Il a, par ailleurs, poursuivi sa réflexion sur les mesures destinées à assurer une plus grande autonomie juridique aux femmes et celles nécessaires pour changer l'image traditionnelle de la femme véhiculée à travers toute une série de médias qui vont des manuels scolaires aux spots publicitaires à la télévision.

Dans tous ces domaines, des progrès très importants ont été réalisés, constituant, n'en doutons pas, autant d'acquis irréversibles. J'y reviendrai dans un instant.

Pour autant, vous le savez mieux que personne, madame le ministre, l'heure de la disparition de votre ministère n'a pas encore sonné. On ne change pas en trois ans une situation héritée de temps immémoriaux, d'autant que, en période de crise, les avancées qualitatives émergent plus difficilement.

Cependant, des évolutions notables au niveau des comportements de nos concitoyens ont marqué notre société au cours des dix années écoulées, ouvrant aujourd'hui de nouveaux champs de réflexion et d'action au sein desquels les femmes doivent prendre la place qui leur revient.

C'est dire que d'autres combats les attendent et même si nombre d'entre elles sont aujourd'hui mieux formées pour les mener, encore faut-il leur donner un minimum de moyens. Régressant de 7 p. 100, à structure constante, le budget du ministère des droits de la femme ne permettra pas de nourrir tous les espoirs permis si des crédits supplémentaires ne lui sont pas accordés.

Mais avant d'aller au cœur de l'analyse de ce budget, revenons sur les progrès réalisés dans des domaines essentiels avant d'explorer rapidement les nouveaux champs d'action et de réflexion auxquels je viens de faire allusion.

S'agissant des progrès accomplis, le premier des domaines concernés est celui de l'activité professionnelle des femmes. Considérée dès l'origine comme un domaine d'action privilégié du ministère, il demeure, en effet, le point d'application principal visant à transformer durablement la situation des femmes dans notre société.

A cet égard, la constatation la plus frappante est la poursuite de la tendance à l'augmentation du taux d'activité féminine, en dépit de l'évolution de la situation de l'emploi. Cette évolution se conjugue avec une augmentation du taux d'activité à temps partiel dont le rythme est à peu près le même dans les administrations et dans les entreprises privées.

Cette situation doit nous conduire à mener une réflexion sur les conséquences qu'elle peut avoir à terme sur la place des femmes dans l'entreprise, d'autant que, en outre, elle ne conduit pas à la conclusion que les femmes soient désormais moins victimes que les hommes de l'augmentation du chômage.

En effet, le nombre des femmes au chômage a augmenté de 160 000 unités entre mars 1983 et mars 1984. Et les taux de chômage restent toujours beaucoup plus élevés pour les femmes. Vous trouverez dans mon rapport écrit des tableaux très intéressants précisant les tendances générales que je développe rapidement devant vous.

Parallèlement, ces évolutions quantitatives s'accompagnent d'un progrès encore insuffisant vers la reconnaissance de l'égalité des droits dans le monde du travail. Les inégalités de rémunération restent importantes, de même que la sous-qualification et les difficultés de promotion persistent.

A cet égard, il faut saluer de nouveau, je crois, la loi sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, que notre assemblée a votée en 1983, et qui place notre pays en tête des législations européennes dans ce domaine. Mais son application encore trop récente n'a pas permis de recueillir tous les fruits attendus, notamment, en ce qui concerne les plans d'égalité dont la mise en place est en cours.

Le conseil supérieur pour l'égalité professionnelle ayant été officiellement constitué en juin dernier, tous les instruments sont désormais en place pour impulser de la façon la plus énergique possible les objectifs de la loi. Donnons-nous rendez-vous l'année prochaine pour dresser un bilan complet des résultats acquis. Tel est le sens d'une des quatre observations adoptées par notre commission.

Autre domaine d'action privilégié, dont je ne rappellerai pas ici l'importance de l'enjeu : la formation professionnelle, qui utilise 34 p. 100 des crédits d'intervention de votre ministère.

Agissant sans relâche dans ce domaine, notamment pour mettre en place des mesures spécifiques de rattrapage, le ministère a pu obtenir des résultats significatifs. En effet, le bilan de 1983 des bénéficiaires des dispositifs de formation professionnelle financés par l'Etat, les régions et les entreprises, fait apparaître un accroissement de la participation globale des femmes, même si cette participation reste insuffisante, surtout dans les entreprises. Au total, ce sont plus d'un million de femmes qui ont suivi un stage de formation en 1983, soit 130 000 de plus qu'en 1981. Désormais, la part des femmes atteint 33 p. 100, contre 30 p. 100 en 1981 et 31 p. 100 en 1982.

Bien sûr, on constate encore de grandes disparités en ce qui concerne la part des femmes dans l'ensemble des stagiaires. Je ne peux, dans le cadre de ce bref rapport, les analyser dans le détail. Je veux simplement noter trois faits :

Premièrement, près d'un tiers des femmes formées en 1981 l'ont été grâce au financement de l'Etat. Parmi elles se trouve une très forte proportion de jeunes filles au chômage.

Deuxièmement, l'évolution de la diversification des formations initiales suivies par les jeunes filles reste fort lente, puisque moins d'un quart d'entre elles ont été orientées vers un stage considéré comme non traditionnellement féminin. Il reste donc là encore, au niveau de la formation initiale, des progrès à accomplir.

Troisièmement, dans le dispositif de formation des jeunes de dix-huit à vingt et un ans, le pourcentage de jeunes filles s'élève à 54,2 p. 100, proportion en nette augmentation et très encourageante.

Par ailleurs, dans le domaine de la formation professionnelle, il faut souligner particulièrement l'important programme d'insertion sociale et économique des mères isolées, démunies pour la plupart d'entre elles, lancé en 1983 à raison d'une action par région, au titre des priorités nationales du fonds de la formation professionnelle pour accompagner la mise en œuvre du programme gouvernemental de lutte contre la pauvreté, programme d'ailleurs trop méconnu.

Ce sont près de 1 000 femmes qui ont pu ainsi bénéficier de trente-huit stages d'insertion sociale et professionnelle pour un montant de 4 millions de francs.

Cet effort considérable doit être poursuivi. Cela nécessite des crédits supérieurs à ceux dont va disposer le ministère. Je souhaite qu'une décision puisse être prise en ce sens.

Signalons, par ailleurs, que les femmes soutiens de famille bénéficient d'une priorité d'accès aux stages rémunérés de formation professionnelle.

Enfin, le ministère des droits de la femme, en dehors des stages impulsés directement par lui — trente-cinq stages pilotes cette année, avec un taux de placement de plus de 70 p. 100 pour certains — a associé les régions, par le biais des contrats de Plan Etat-régions, à l'effort de formation des femmes aux métiers d'avenir, et plus généralement aux actions tendant à l'égalité professionnelle. Quatorze régions sont aujourd'hui concernées.

Notre commission des affaires culturelles, familiales et sociales a souhaité, dans sa seconde observation, que cette action essentielle de formation initiale et continue soit renforcée et poursuivie.

Je passerai plus rapidement, pour terminer ce bilan, sur les autres domaines d'action qui se situent dans la continuation des politiques développées au cours des années précédentes.

Premièrement, dans le domaine de l'information des femmes, l'effort a été poursuivi. Il a été concrétisé par d'importantes campagnes à la télévision — la dernière en date concerne l'accès égal des jeunes gens et des jeunes filles à tous les métiers — et par le rôle tenu par les centres d'information sur les droits des femmes. Un seul chiffre : 35 C. I. D. F. en 1981, 200 en 1984. A leur action d'informer s'ajoute maintenant, pour nombre d'entre eux, une activité de formation. C'est le cas notamment du centre national d'information sur les droits des femmes qui prend en charge une partie de la formation du personnel des C. I. D. F., celle des personnels du centre national lui-même, et de ceux de certaines associations féminines.

Deuxièmement, dans le domaine de la contraception, l'information a été largement développée par des brochures mises à jour et des réunions, destinées à des publics divers, ont été organisées par les déléguées régionales.

On notera toutefois, s'agissant de l'application de la législation sur l'interruption volontaire de grossesse, que la procédure d'agrément des centres I. V. G. en centres de planification se

met en place avec lenteur et que toutes les possibilités de prise en charge par la sécurité sociale, notamment sous la forme du tiers payant, ne sont pas encore suffisamment connues des intéressées.

Troisièmement, dans le domaine culturel, plusieurs commissions d'études ont été mises en place au niveau national. C'est surtout l'action en matière de relecture des manuels scolaires qu'il faut souligner : plus de cinquante commissions fonctionnent aux niveaux régional, départemental et municipal. Souhaitons que leurs travaux aboutissent prochainement.

Enfin, dans le domaine qu'il est convenu d'appeler celui des droits propres et de l'autonomie juridique des femmes, les choses avancent malheureusement lentement.

Les groupes de travail qui se sont mis en place après la remise au Gouvernement du rapport de Mme Mème, conseiller l'Etat, relatif aux retraites et celui que j'ai rédigé, sur l'égalité fiscale entre conjoints, n'ont encore fait aucune proposition concrète.

Il faudrait pourtant, notamment dans le domaine fiscal, que la réflexion soit menée rapidement et plus avant car, vous le savez, l'impôt sur le revenu pénalise le travail des femmes. Il pénalise surtout les couples bi-actifs par rapport à ceux où la femme reste au foyer, et même, dans certains cas, les couples mariés par rapport aux couples concubins.

Malgré cette dernière remarque, je crois, madame le ministre, que l'on peut considérer votre bilan comme globalement positif. C'est d'ailleurs ainsi que le ressentent nos concitoyens qui, dans la proportion de 77 p. 100, qualifient dans un récent sondage d'indispensable et positive l'action de votre ministère.

Tournons-nous maintenant vers l'avenir.

Le ministère doit poursuivre — et c'est naturellement dans ses intentions — l'action engagée en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle des femmes. C'est essentiel.

Mais d'autres domaines doivent être également explorés. En effet, comme je l'ai indiqué en commençant cet exposé, notre société a connu des évolutions considérables au cours des dix années écoulées : insertion massive et irréversible des femmes dans le monde du travail, diminution du nombre de mariages, augmentation très sensible du nombre des divorcées et, parallèlement, de celui des familles monoparentales, qui sont à peu près un million aujourd'hui dans notre pays.

Qu'on le veuille ou non, on assiste à l'émergence de nouvelles formes de famille, dans lesquelles le rôle traditionnel de la femme est modifié soit par l'activité professionnelle maintenue beaucoup plus fréquemment qu'auparavant après la naissance des enfants, soit par la responsabilité qu'assument seules désormais un nombre de femmes de plus en plus grand, à la tête d'une famille. On compte actuellement 800 000 femmes chefs de famille.

C'est dans ce nouveau contexte que prennent toute leur justification les réformes en gestation qui ont déjà été évoquées — droits propres et fiscalité — car elles ne concernent pas uniquement la vie des femmes, même si celles-ci sont concernées au premier chef, mais également l'équilibre général de notre société.

De nouvelles aspirations se font jour, et l'opinion ressent plus ou moins confusément la nécessité d'adapter un certain nombre de législations et de réglementations aux nouveaux comportements, de manière à les rendre, dans la mesure du possible, dans les domaines civil, fiscal et social, plus justes et plus neutres à l'égard des diverses situations matrimoniales et professionnelles.

Par ailleurs, et dans le même esprit, les femmes doivent prendre une part active au grand débat de société qui va s'ouvrir — qui est déjà ouvert — touchant aux nouvelles techniques médicales de fécondation. Je pense à l'insémination artificielle avec donneur, à la fécondation *in vitro*, aux mères porteuses, aux dons d'ovules.

Toutes ces remarques sont d'ailleurs résumées dans une observation adoptée par notre commission, qui estime nécessaire de prendre en compte ces aspects nouveaux de notre vie sociale.

A tous ces champs nouveaux d'action et d'investigation qui, s'ils sont bien maîtrisés, devraient être l'occasion pour les femmes de franchir un nouveau pas dans la voie de l'égalité et de l'autonomie, s'ajoute, naturellement, le renforcement de l'action du ministère des droits de la femme sur d'autres sujets sensibles, comme la réforme du nom patronymique, le statut des agricultrices, les femmes victimes de violences et les femmes prostituées, les femmes immigrées exerçant une activité profes-

sionnelle. Et, comme l'a souligné M. Hamel, il convient de mener une action prioritaire en faveur des mères isolées. Sur ces points, nous souhaitons que des réponses soient apportées au cours de l'année à venir.

On le voit, madame le ministre, mesdames, messieurs, la tâche est loin d'être achevée.

La question qui se pose dès lors, et ce sera le dernier point de mon exposé, est bien sûr celle des moyens mis à la disposition du ministère pour la mener à bien. Ainsi que vous le savez, le ministère des droits de la femme est un ministère de mission, ce qui signifie qu'une grande part de son action consiste à faire prendre en compte par les autres départements ministériels les aspects plus spécifiquement féminins dans leur domaine d'action.

C'est notamment le rôle très important du comité interministériel, qui se réunit deux fois par an et qui dégage les axes essentiels de l'action dans chaque domaine pour assurer une prise en compte de la situation des femmes à tous les niveaux.

Cela n'empêche pas le ministère de mener des actions qui lui soient propres et qui peuvent et doivent être exemplaires ou donner la nécessaire impulsion de départ.

En 1981, le ministère a été doté de moyens budgétaires dix fois plus abondants que ceux consacrés à l'ex-secrétariat d'Etat à la condition féminine. Mais ce budget est resté un petit budget — 100 millions de francs environ — dont la progression, au cours des exercices passés, a été satisfaisante. Cette année, pour la première fois les crédits qui lui sont alloués régressent de 7 p. 100.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a regretté cette situation et a demandé, dans sa première observation que, comme cela s'est fait l'an dernier, des crédits supplémentaires soient mis à sa disposition par la loi de finances pour 1985. Espérons qu'une fois encore elle sera entendue. En effet, si cette réduction sensible était maintenue en l'état, cela pourrait avoir des conséquences à la fois sur le fonctionnement des structures du ministère et sur certaines initiatives qu'il ne serait plus à même de mener entièrement à bien.

Je rappellerai que les structures du ministère sont relativement légères et que, notamment, les services extérieurs, régionaux et départementaux, sont demeurés longtemps dépourvus du minimum nécessaire.

Le crédit supplémentaire de 3 millions de francs accordé dans le budget de 1984 a permis de renforcer les délégations régionales et de doter chaque département d'une chargée de mission. Les traitements, vacations et indemnités de ces personnels ont pu être revalorisés. Mais ces améliorations ne permettent pas de considérer que les services extérieurs du ministère disposent de tous les moyens nécessaires à leur fonctionnement, tant s'en faut. Il est clair que, en 1985, leur situation ne pourra guère être améliorée si rien n'est fait en ce sens, les crédits du personnel, comme le soulignait M. Hamel, n'augmentant que de 3 p. 100 et les crédits de fonctionnement régressant globalement de 2,18 p. 100. Il n'est pas nécessaire que j'insiste longuement sur l'importance du rôle de relais de l'impulsion donnée d'en haut par les délégués régionales et départementales.

Par ailleurs, c'est une série d'initiatives qui seraient compromises puisque les crédits d'information régressent. La subvention aux associations notamment subit une réduction de 13 p. 100, et celle destinée aux actions diverses régresse de 11,7 p. 100. Seules les subventions pour le centre national d'information sur les droits des femmes et en faveur de l'égalité professionnelle restent inchangées par rapport à 1984.

Cette contraction des moyens du ministère risque donc d'entraîner une pause dans le développement de ses initiatives. Il en est ainsi, notamment, du programme en faveur des mères isolées, pour lequel des crédits supplémentaires devraient être dégagés.

Quoi qu'il en soit, madame le ministre, votre ministère devra renforcer son action d'impulsion et de persuasion auprès de ses différents interlocuteurs pour qu'ils intègrent mieux, chacun dans son domaine d'action, les aspects plus spécifiquement féminins. Je pense au ministère de l'éducation nationale, au ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, avec lesquels des relations privilégiées doivent être et sont, je crois, établies. Je pense aussi aux régions dont le rôle en matière de formation professionnelle est désormais accru. Il revient à votre ministère de convaincre les autorités régionales, grâce au succès de ses actions pilotes, de l'intérêt d'assurer l'accès le plus égalitaire possible aux femmes et aux hommes, aux jeunes gens et aux jeunes filles aux stages qu'ils mettent en œuvre.

Madame le ministre, la commission des affaires culturelles a émis un avis favorable à l'adoption de votre projet de budget, en souhaitant que des crédits supplémentaires soient accordés.

Elle a, par ailleurs, adopté quatre observations. J'en ai déjà évoqué deux qui concernent les crédits et la nécessité d'adapter les législations civile, fiscale et sociale dans le sens d'une plus grande égalité et neutralité. En outre, la commission a réaffirmé son souci que l'effort en faveur de la formation professionnelle ne soit pas relâché et qu'un bilan de l'application de la loi sur l'égalité professionnelle lui soit remis l'année prochaine.

Madame le ministre, je conclurai en rendant hommage à l'action que vous et vos collaborateurs avez menée sans relâche et qui a commencé à porter ses fruits. La route est encore longue, mais l'enjeu en vaut la peine. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à Mme Chaigneau, premier orateur inscrit.

Mme Colette Chaigneau. Madame le ministre, toute l'action de votre ministère a pour but de rendre la femme plus autonome, plus responsable dans un contexte social où les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses et dans une conjoncture économique difficile.

Vaste ambition, à laquelle je veux tout d'abord rendre hommage. Je partage totalement cette optique, et je suis convaincue qu'elle sera efficace dans la mesure où elle pourra être relayée par le centre national d'information sur les droits des femmes et les deux cents C. I. D. F. locaux.

Dans une première partie, je voudrais avec vous faire le point sur la femme et l'emploi. Dans une seconde, je vous interrogerai sur la politique que vous entendez mener à l'égard des femmes isolées, veuves ou au foyer.

L'année 1984 aura donc été celle de la mise en application de la loi sur l'égalité professionnelle, dont les effets ne peuvent être sensibles à court terme.

Cependant, l'élaboration d'un bilan à ce propos ne serait pas dénuée d'intérêt. J'ai bien noté que des crédits d'un montant de 10 millions de francs seront reconduits pour les plans pour l'égalité professionnelle conclus avec les entreprises. Le fonds social européen apportera d'ailleurs aussi son concours financier.

L'effort de formation grâce à des stages axés sur des technologies nouvelles et les contrats Etat-régions, auxquels votre ministère contribue, est à souligner, car les régions sont ainsi associées par le biais des contrats de Plan à la formation des femmes à des métiers d'avenir.

Mais l'augmentation du taux d'activité féminine est liée à un recours de plus en plus fréquent au travail partiel.

C'est une évolution à la fois intéressante, puisqu'elle permet aux femmes de conjuguer leur vie familiale et professionnelle, mais aussi quelque peu inquiétant, si cela doit signifier que les femmes ne parviennent pas à mener une vie professionnelle à part entière par manque de qualification, de plan de carrière, voire d'ambition en matière de responsabilité et de salaire.

Mais je sais combien vous êtes attentive à ces questions. Ainsi, vous mettez en place des stages pilotes et vous les ouvrez à des mères isolées, afin de les mieux armer pour affronter la loi du marché.

Le ministère des droits de la femme a participé au programme de lutte contre la pauvreté et mis en place, en collaboration avec le ministère de la solidarité, des stages d'insertion sociale et professionnelle au bénéfice d'un millier de mères isolées.

Je dois saluer votre souci de ces femmes isolées, souvent chefs de famille, pour lesquelles vous souhaitez faire valoir des droits propres et faire évoluer les mentalités en les admettant à une certaine égalité juridique et fiscale.

A ce propos, je voudrais aborder le problème du régime des droits propres en matière d'assurance vieillesse et m'attarder quelques instants plus spécifiquement sur l'assurance veuvage.

Le veuvage concerne plus de trois millions de femmes de tous âges, de toutes catégories sociales, le plus souvent peu aptes à faire face à tous les problèmes matériels auxquels elles se trouvent brutalement confrontées.

L'une des revendications auxquelles elles tiennent le plus concerne l'assurance veuvage. Elles souhaitent le relèvement du plafond de ressources, mais aussi la prorogation à cinquante cinq ans — âge de la réversion — de l'assurance veuvage pour

les veuves de cinquante ans et plus. Sans que cette question relève directement de vos attributions, vous êtes sans doute leur meilleur porte-parole auprès des autorités compétentes.

Dans le même ordre d'idée, je veux appeler votre attention sur les 20 000 veuves, mères d'enfants handicapés. Plutôt que d'envisager une garde d'enfant hypothétique, ne pourrait-on calculer le coût d'un salaire familial quand ces mères, veuves, n'ont pas droit à la retraite minimale ?

L'enfant handicapé ne pourrait-il, dans ce cas, bénéficier de l'allocation orphelin à vie ? Peut-être cette mesure pourrait-elle compléter les dispositions juridiques en faveur de la mère et de l'enfant.

Tout le monde se souvient de la loi votée lors de la rentrée parlementaire sur les créances alimentaires impayées. On peut légitimement espérer que les enfants, victimes immédiates de ces contentieux, en seront les premiers bénéficiaires. Nous avons tous rendu hommage à ce texte.

Aujourd'hui, nous savons que, en dépit de la popularité très grande de votre action auprès des Français, vos crédits subissent une diminution de 7 p. 100, et nous en sommes désolés.

Mais nous sommes certains que votre volonté d'aider les femmes — en les informant et en les formant — est telle que votre action sur les centres d'information sur les droits de la femme sera déterminante.

C'est pourquoi, pour les femmes qui travaillent comme pour les femmes au foyer — souvent les moins bien loties dans votre action — nous vous demandons de porter l'essentiel de vos crédits sur les C. I. D. F., relais déterminants de votre politique.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir nous préciser le nouvel axe de votre politique auprès des femmes au foyer et, si vous le pouvez, me faire connaître vos intentions pour le département qui est le mien, la Charente-Maritime.

Quoi qu'il en soit, madame le ministre, vous savez combien je suis attentive à votre action et sœur de la relayer localement.

C'est pourquoi, tout en déplorant la baisse de vos crédits, nous voterons votre budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Goasduff.

M. Jean-Louis Goasduff. Madame le ministre, Monsieur Jean-Louis Masson, retenu dans sa circonscription, m'a demandé de vous poser les questions suivantes qui concernent votre ministère.

Celui-ci est, en effet, doté de moyens financiers très réduits. C'est pourquoi M. Masson s'étonne de ce que vous ne fassiez pas porter d'autant plus votre effort sur des réformes de structure dont le coût est faible.

En l'espèce, M. Masson regrette que la réforme des conditions de transmission du nom patronymique des parents aux enfants n'ait toujours pas vu le jour dans vos services. Vous avez, en effet, fait réaliser un sondage qui prouve qu'une majorité de Français est favorable à un meilleur équilibre en la matière entre les droits du père et ceux de la mère. Le candidat François Mitterrand, lors de la campagne électorale pour les élections présidentielles de 1981, s'était d'ailleurs lui-même engagé en ce sens.

Plus récemment, le 8 mars 1982, M. François Mitterrand, en sa qualité de Président de la République, indiquait : « Bien que des projets aient été réalisés... il reste à les parachever dans quelques domaines comme la gestion des biens communs, la gestion des biens propres des enfants, la transmission du nom. »

Répondant à une question orale posée par M. Masson le 29 avril 1983, M. le ministre chargé des relations avec le Parlement, qui vous représentait et qui parlait donc en votre nom, madame le ministre, avait indiqué qu'il était très favorable à une évolution de la législation. Il précisait d'ailleurs : « Quoi qu'il en soit, cette question ne pouvant plus rester en l'état, une étude très sérieuse doit être entreprise. Mme le ministre chargé des droits de la femme en saisira M. le garde des sceaux, dans la mesure où M. le Président de la République lui-même a insisté sur la transmission du nom. »

Depuis plus d'un an, on constate que rien n'a été fait et que le projet reste au point mort, ce qui n'est pas très encourageant pour l'efficacité de votre ministère ni même pour ce qui concerne les appréciations qui peuvent être portées sur votre action personnelle en tant que ministre.

Dans la mesure où aucun obstacle financier — car les incidences de la réforme seraient insignifiantes du point de vue financier — ne justifie des délais supplémentaires, M. Masson souhaiterait que vous veuillez bien indiquer si, oui ou non, vous considérez toujours cette réforme comme relativement prioritaire et, dans l'affirmative, dans quels délais vous envisagez, soit de déposer un projet de loi, soit de faire inscrire à l'ordre du jour prioritaire de l'Assemblée nationale la proposition de loi en ce sens, qui a d'ores et déjà été déposée en juin 1983.

M. le président. La parole est à Mme Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Madame la ministre, chers collègues, au cours de l'examen du budget des droits de la femme, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, a appelé l'attention du Gouvernement sur les difficultés que va rencontrer votre ministère en raison de la diminution de 71 p. 100 des crédits budgétaires qui lui sont alloués par le projet de loi de finances pour 1985. Le groupe communiste partage cette même préoccupation, en particulier sur deux questions : l'emploi et la formation professionnelle des femmes.

Sans vouloir anticiper sur le prochain examen de ces deux budgets, nous ne pouvons pas les dissocier de l'action qui a été engagée par votre ministère depuis 1981 sur les droits des femmes et qui concerne leur égalité, leur dignité et leurs droits propres.

C'est pourquoi nous avons enregistré comme positives les avancées que représente l'adoption de la loi sur l'égalité professionnelle, sur l'obligation faite aux entreprises de fournir tous les ans un rapport comparatif sur la situation des hommes et des femmes afin de réduire les inégalités tant dans le travail qu'en matière de salaires, ce rapport donnant suite à des plans d'égalité. A ce propos, pourriez-vous, madame la ministre, nous donner des informations sur l'état actuel de leur mise en œuvre ?

Un effort important a aussi été entrepris pour l'information sur les droits des femmes. Ce sont là des questions essentielles que les femmes elles-mêmes ont placées au cœur de leur action depuis des années pour conquérir leur égalité et leur dignité. Elles font l'objet d'une préoccupation prioritaire de la part du parti communiste français qui y consacre ses actions. C'est le sens des propositions qu'il a faites afin de permettre aux jeunes filles et aux femmes d'avoir un emploi, un métier, d'accéder aux métiers d'avenir, de prendre la parole sur le travail et la gestion, d'obtenir l'égalité devant l'embauche, le salaire, la promotion, de promouvoir une nouvelle image de la femme au travail dans la société, de travailler et d'avoir des enfants.

C'est pourquoi, madame la ministre, nous ne cachons pas nos inquiétudes devant la situation politique d'aujourd'hui, en particulier devant les problèmes que pose la politique industrielle.

Inquiétudes aussi devant l'emploi, notamment l'emploi féminin : il y a près de 2 500 000 chômeurs en France aujourd'hui, et les femmes représentent plus de 50 p. 100 d'entre eux. Cette situation très grave se révèle encore plus dramatique pour les femmes seules et chefs de famille.

Nous ne considérons pas comme une fatalité que 10 p. 100 de la population active soit au chômage, ni que les femmes, face à cette situation, n'aient pas d'autre avenir que d'être obligées d'accepter des travaux précaires, sous-qualifiés et sous-payés.

C'est pourquoi nous sommes pleinement d'accord avec les travailleuses de l'entreprise des poupées Bella qui refusent toute idée de fatalité, toute résignation, car avec elles nous sommes convaincus qu'il faut défendre l'outil de travail et l'industrie de la poupée. La disparition de cette entreprise, qui reste la seule et unique en France, n'est pas plus fatale que devrait l'être, au nom des progrès de l'informatique, la disparition de plus de 50 000 emplois essentiellement exercés par des femmes dans le secteur bancaire au cours des prochaines années.

Ce qui est fondamental, c'est d'avoir une véritable politique de l'emploi et de la formation professionnelle mise en œuvre avec la participation des intéressés. Cela souligne l'urgence de la diminution du temps de travail et la nécessité de consacrer au moins 10 p. 100 de celui-ci à la formation professionnelle et à la gestion. Le refus de s'engager dans une telle orientation ne peut que satisfaire le patronat qui, depuis des années, multiplie les entraves à la mise en œuvre d'une politique dans ce sens, ce qui contribue à l'aggravation des inégalités.

Dans ces conditions, les mesures que votre ministère a commencé d'engager, aussi valables soient-elles, madame le ministre, ne peuvent pas changer la réalité en profondeur dès lors que le Gouvernement ne s'attaque pas au problème principal.

Nous pensons vraiment que les grandes questions telles que la pauvreté ou le pouvoir d'achat, qui sont des préoccupations immédiates des femmes, peuvent trouver réponse dans une politique économique de croissance axée sur la progression de l'emploi et de la consommation populaire.

Votre ministère ne peut évidemment pas prendre en compte la totalité de ces orientations. Néanmoins, force est de constater que les crédits qui vous sont alloués ne tendent pas à corriger une orientation qui ne répond pas à l'intérêt des femmes ni à leur situation d'aujourd'hui et qui ne va pas dans le sens des efforts qui ont commencé d'être entrepris. Je pense notamment à la diminution des crédits attribués à la formation professionnelle, qui ne peut permettre d'évoluer dans la direction que les femmes souhaitent.

C'est dans ce sens que j'avais émis, lors de la discussion en commission, un vote d'abstention que notre groupe ne peut que confirmer en séance plénière.

La signification que nous donnons à notre vote n'est ni la résignation ni le renoncement à lutter contre la crise et à la rigueur, mais la volonté d'être aux côtés des femmes qui agissent pour la réalisation des transformations et la satisfaction des aspirations pour lesquelles elles ont toujours lutté. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Schiffler.

M. Nicolas Schiffler. Mesdames, messieurs, l'examen du projet de budget des droits de la femme de l'année 1985 me fournit l'occasion de rappeler et de souligner combien de progrès très significatifs ont été accomplis ces dernières années dans nombre de domaines essentiels tels que la formation professionnelle et l'emploi, grâce à une politique volontaire et résolue qui va dans le bon sens et qu'il faut poursuivre avec ambition et ténacité.

L'année 1984 aura été l'année de la reconnaissance de la spécificité du chômage des femmes et de la nécessité de mesures de rattrapage pour remédier aux inégalités. Je pense, en particulier, à la mise en application de la loi sur l'égalité professionnelle.

La politique de modernisation engagée dans notre pays suppose une population active bien formée et compétente. Formation et compétence sont, en effet, des facteurs d'adaptabilité et de mobilité au sein du marché du travail.

Il faut bien constater, à cet égard, l'augmentation continue des taux d'activité féminine malgré une situation de l'emploi qui reste préoccupante, comme en Lorraine actuellement.

Face au défi et au pari de la modernisation, il faut que les femmes participent à ce vaste mouvement et ne soient pas entraînées bon gré mal gré dans une révolution technique et technologique où elles n'auraient pas de place et qu'elles ne maîtriseraient pas.

En ce qui concerne la part effective des femmes dans le monde du travail, les chiffres sont éloquentes. Ils font apparaître un risque d'exclusion du marché du travail dans les secteurs de pointe et porteurs d'avenir en matière de création d'emplois. La même analyse vaut pour les stages de formation professionnelle pour les nouvelles et hautes technologies.

Nous devons donc réfléchir, tout comme pour la formidable conquête que représentent les nouveaux droits des travailleurs, à la modernisation de notre droit du travail et à la façon d'assurer une meilleure orientation et une formation professionnelle plus diversifiée pour les femmes.

Les principaux efforts en la matière me paraissent devoir aller dans le sens d'une multiplication et d'une généralisation des stages de formation par la mise en place de programmes de stage et de stages pilotes adaptés au tissu industriel régional et départemental.

Je pense à des exemples précis en Lorraine, notamment dans les bassins sidérurgiques : la mise en place de stages de pré-formation à Longwy, Pompey et Neuves-Maisons dans des filières techniques, dans le cadre de la circulaire du 21 février 1984 sur le programme de la filière électronique 1984, ou un stage expérimental pour quinze femmes seules et en détresse en Moselle, dans le cadre de la participation au programme expérimental national d'insertion sociale et économique des mères isolées.

Or, pour cette région et pour les bassins sidérurgiques, il s'agit de préparer l'avenir dans le cadre des pôles de reconversion industrielle qui verront, en Lorraine, l'implantation d'entreprises nouvelles, conformément à l'annonce faite par M. le Premier ministre le 26 avril dernier à Nancy.

Pour accomplir cette vaste mission, il est nécessaire de veiller à l'application de la politique du ministère des droits de la femme afin de permettre la mise en œuvre d'une politique cohérente et d'assurer une répartition des moyens de manière à traduire localement les orientations et priorités définies, et cela sous l'autorité de MM. les préfets dans chaque département et de chaque déléguée régionale.

Un accroissement des moyens en personnel au niveau régional ainsi que le renforcement de l'action des centres locaux, d'information sur les droits des femmes dont le nombre est déjà passé de trente-cinq en 1981 à deux cents en 1984, me paraissent essentiels pour accroître l'information et améliorer l'orientation des femmes qui éprouvent encore des difficultés dans ce domaine.

Je regrette, pour ma part, malgré un bilan éloquent, la diminution des crédits affectés au ministère des droits de la femme, diminution qui risque de freiner certaines actions essentielles dans le cadre de la formidable lutte engagée contre le chômage, en particulier le chômage des jeunes, et de compromettre le pari de la modernisation de notre outil industriel engagé par le Gouvernement.

Pour conclure, soyez assurée, madame le ministre, que nous soutenons le projet de budget que vous nous soumettez aujourd'hui, tout comme nous saluons l'approbation à l'unanimité, par notre assemblée, le 2 octobre dernier, du projet de loi sur le recouvrement des pensions alimentaires qui s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de réduire les inégalités, afin d'aller dans le sens d'une plus grande justice sociale. Nous le faisons en souhaitant la poursuite de l'effort d'information et de formation entrepris et en plaidant l'accroissement des moyens pour faire face aux responsabilités nouvelles des régions dans ce domaine. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des droits de la femme.

Mme Yvette Roudy, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des droits de la femme. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le budget du ministère des droits de la femme de 1985 s'élève à 109 071 691 francs ce qui, cela a été souligné, représente une légère diminution par rapport au budget de 1984.

Cette baisse, que l'on peut calculer de manières différentes, est de l'ordre de 3 p. 100. Elle a été effectuée en application des instructions de M. le Premier ministre visant à permettre la hausse des prélèvements obligatoires. Elle résulte notamment d'un abattement de 2 p. 100 des crédits de fonctionnement et d'une réduction de 10 p. 100 des crédits d'intervention.

J'ai choisi ce type de coupes, si j'ose dire, de façon à laisser intacts — je dis bien intacts, madame Jacquaint, et un redéploiement interne a même permis d'améliorer la situation — les crédits consacrés à l'emploi, à la formation professionnelle et à l'information qui sont les fondements de mon action.

Cette situation exceptionnelle doit donc nous inciter à aborder la prochaine gestion avec une détermination et une imagination renouvelées, en recherchant les moyens d'une plus grande efficacité au service des objectifs qui ont été définis par le Président de la République le 8 mars 1982 : autonomie, égalité, dignité.

Conformément, donc, aux priorités définies par le Gouvernement, mon action sera, en 1985 comme précédemment, prioritairement axée sur l'emploi, la formation et l'information.

En mars 1984, la France comptait près de dix millions de femmes sur le marché du travail, soit 42 p. 100 de la population active. L'accroissement de la présence des femmes sur le marché de l'emploi, que nous avons déjà constaté au cours des années précédentes, est donc en train de se préciser en dépit des difficultés et de la crise.

Cette présence des femmes sur le marché du travail est particulièrement forte pour les plus jeunes générations et au cours de la partie de la vie des femmes où elles sont le plus actives. Ainsi, le taux d'activité professionnelle chez les femmes de vingt-cinq à cinquante-cinq ans est proche de 70 p. 100. Ce chiffre, qui ressort des enquêtes auxquelles il a été procédé, apporte un éclairage intéressant aux questions relevant de ma compétence.

Cependant, les femmes subissent toujours un taux de chômage supérieur à celui des hommes : 12,1 p. 100 en mars 1984, contre 7,6 p. 100 seulement pour les hommes. Les taux les plus élevés de chômage se rencontrent chez les jeunes femmes — 30,2 p. 100 des femmes de moins de vingt-cinq ans en 1984 — et chez les mères isolées : 12,5 p. 100 en 1984. Ce sont donc ces catégories sociales qui doivent bénéficier le plus de notre attention.

Par ailleurs, à l'automne 1983, j'avais demandé à un groupe de travail de procéder à une étude de l'impact sur le chômage des femmes des mesures que le Gouvernement avait prises en matière de formation professionnelle et de lutte contre le chômage. Ce rapport a mis en évidence que la politique menée depuis 1981, et singulièrement en 1982 et 1983, a eu des effets quantitatifs positifs pour les femmes.

Ainsi, dans presque tous les secteurs, l'emploi féminin a progressé plus vite que l'emploi masculin. Les années 1981 et 1982 ont donc marqué une rupture avec les années antérieures, notamment avec les années 1979 à 1981, où une très forte dégradation de l'emploi féminin avait été enregistrée.

J'ajoute — et je crois que le point mérite d'être souligné — que la France a été le seul pays de la Communauté européenne à avoir contenu le chômage des femmes au cours des deux dernières années.

Toutefois, si l'on tient compte du ralentissement prévu des créations d'emplois dans le secteur tertiaire, où les femmes sont très nombreuses, et du développement attendu des emplois dans les branches industrialisées, peu féminisées, il est à craindre une détérioration de la situation de l'emploi des femmes dans les prochaines années. Il nous faut donc prévoir cette situation. Et le chômage des femmes doit trouver, au niveau tant national que régional qu'euro-péen, des solutions appropriées.

C'est pourquoi j'ai saisi l'occasion de la présidence française du conseil des ministres de la Communauté européenne pour organiser, le 8 mars dernier, à Paris, une rencontre avec les ministres européens du travail et de l'emploi. Ce fut, à cet égard une première européenne. Nous avons discuté du thème de l'emploi et du chômage des femmes en Europe, et nous avons abouti à la rédaction d'une résolution, ce qui constitue également une première.

Le texte résultant de cette rencontre propose une série de mesures tendant à combattre le chômage des femmes en Europe.

Ce texte constitue un engagement politique important, puisque, pour la première fois, à l'initiative de la présidence française, la Communauté reconnaît la nécessité, pour améliorer la situation des chômeuses, d'adopter des mesures appropriées au caractère spécifique du chômage féminin. Les ministres de la Communauté sont tous conscients que la situation des femmes sur le marché du travail et les insuffisances de leur formation technique justifient une attention particulière.

Deuxième point fort de mes préoccupations : la formation. Devant cet impératif absolu, j'ai engagé de multiples actions dans le cadre de mon ministère, mais aussi dans le domaine interministériel.

Le plan de formation du ministère des droits de la femme comprend trois aspects : le programme propre de formation du ministère, la participation du ministère aux actions engagées par les régions et aussi la participation du ministère au dispositif de formation.

Premier aspect : le programme propre de formation du ministère des droits de la femme. En 1984, j'ai engagé environ 15 millions de francs au titre du programme de formation sous forme d'expériences pilotes. Une part décisive de ce programme a été consacrée aux formations relevant des technologies nouvelles : informatique industrielle, filière électronique. C'est ainsi qu'en 1984, 44 p. 100 des stages financés ou cofinancés par le ministère des droits de la femme ont préparé les femmes aux métiers liés aux nouvelles technologies.

En 1985, à la lumière des expériences positives menées en 1982, 1983 et 1984, je développerai les stages de formation déjà engagés et j'y consacrerai une part très importante de mon budget, puisque 50 p. 100 des crédits d'intervention leur seront dévolus. Il ne s'agit donc pas du tout d'une diminution, madame Jacquaint, mais d'une augmentation.

Mon département ministériel poursuivra et intensifiera ses actions spécifiques de formation dans le cadre de son programme régionalisé de formation en respectant les mêmes priorités : formation aux technologies nouvelles et diversification des formations pour améliorer et adapter les qualifications de la main-d'œuvre féminine aux besoins de l'emploi.

Avec le développement des plans d'égalité professionnelle, le ministère des droits de la femme contribuera à développer en 1985, au cœur même des entreprises, un dispositif d'actions spécifiques de rattrapage concourant au processus de modernisation de notre économie.

Deuxième aspect de mon action dans ce domaine, les contrats de Plan Etat régions.

Des programmes spécifiques de formation des femmes ont été élaborés au sein des instances régionales à l'initiative des déléguées régionales des droits de la femme. Ces déléguées ont été préparées par une formation et une information appropriées aux problèmes nouveaux liés à la décentralisation et aux nouvelles technologies.

Les actions prévues dans les contrats de Plan Etat régions s'inscrivent dans le droit fil des stages pilotes réalisés par le ministère des droits de la femme, qui ont donc bien joué le rôle d'exemple qui leur était dévolu.

Ainsi, le ministère s'est engagé, pour un montant de 7,6 millions de francs en 1984, soit 3 p. 100 de nos crédits d'intervention, à participer à hauteur de 59 p. 100 des programmes d'actions - femmes - dans les neuf régions suivantes : Alsace, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En outre, des contrats particuliers seront signés au cours de l'année 1985 en Corse, à la Guadeloupe, en Martinique, en Guyane et à la Réunion pour un montant de 1 million de francs.

Je souhaite élargir, par la suite, cette démarche à d'autres régions et notamment pouvoir signer un contrat avec la région Rhône-Alpes, puisque M. le rapporteur spécial estime que c'est possible. Nous pourrions donc ajouter votre région à la liste de celles avec lesquelles nous avons déjà signé un contrat de Plan Etat régions.

Troisième aspect : la place des femmes dans le dispositif général de formation.

A côté des stages de formation qu'il finance ou des contrats particuliers Etat régions qu'il s'attache à promouvoir en collaboration avec les élus locaux, mon département ministériel a consacré une partie de ses efforts, en liaison avec les autres ministères, au renforcement de la place des femmes, et en particulier des jeunes et des mères isolées, dans le dispositif de formation.

Le ministère des droits de la femme a poursuivi sa collaboration avec l'A.F.P.A., qui s'est engagée à adapter son dispositif de formation en direction du public féminin, en prévoyant notamment l'exploration de nouveaux créneaux de formation et l'adaptation du processus d'orientation.

L'A.F.P.A. devra remettre, avant la fin de l'année, un rapport d'exécution de son plan d'action pour la période 1982-1984 et j'espère pouvoir constater à cette occasion un élargissement significatif de la place des femmes dans les stages que cette association organise.

Une enveloppe de 4 millions de francs a, par ailleurs, été décentralisée au sein du programme national pour financer des actions d'adaptation nécessitant un allongement de la durée des stages et pour co-financer des actions - filière électronique - avec les régions qui feront un effort particulier concernant l'accueil des femmes dans ces stages.

S'agissant des jeunes filles, leur taux de participation aux programmes de formation réservés aux jeunes sont encourageants et marquent une nette progression : 47 p. 100 pour les seize-dix-huit ans, 54 p. 100 pour les dix-huit-vingt et un ans et les jeunes volontaires. Ils sont meilleurs que celui de la participation des femmes, tant aux actions financées par l'Etat, 40 p. 100, qu'aux formations relevant des entreprises, 27 p. 100. Par rapport aux années précédentes, tous ces taux marquent une progression très nette. Bien entendu, je ne m'en salue pas, mais je constate qu'il n'y a certainement pas régression, sûrement pas stagnation, mais qu'il y a à l'évidence, progrès.

Ces résultats positifs sont le fruit de la collaboration de mon département ministériel avec les ministères de la formation professionnelle et de l'emploi, en vue notamment d'adapter la réglementation aux exigences de l'égalité des chances pour les filles, et avec la délégation interministérielle pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, afin d'assurer une juste prise en charge des jeunes filles dans le dispositif d'accueil et de formation des jeunes.

La contribution globale du ministère des droits de la femme au dispositif des missions locales s'est élevée à 5,5 millions de francs en 1984 sous la forme du financement d'un poste de conseillère technique dans chaque mission. Cette dépense sera reconduite en 1985.

Pour ce qui est des mères isolées, en 1983, avant le transfert des crédits et des compétences aux régions en matière de formation professionnelle des adultes, une enveloppe de 4 millions de francs, allouée par le fonds de la formation professionnelle, et des crédits complémentaires équivalents du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale a été affectée au financement d'un programme d'insertion sociale et professionnelle à l'intention spécifique des mères isolées et dans le cadre du plan pauvreté. Pres de mille mères isolées ont pu bénéficier de ces actions. Je compte, en 1985, proposer des mesures nouvelles allant dans le sens d'une augmentation de l'offre de formation qui leur est destinée, et j'espère obtenir les moyens nécessaires pour mener à bien cette tâche.

J'attends des régions qu'elles continuent ces actions et qu'elles veillent en outre au respect de la priorité des mères isolées dans les programmes régionaux d'apprentissage et de formation professionnelle. Un compte, en effet, 800 000 femmes seules avec enfant à charge, les trois quarts d'entre elles ne payant pas d'impôts, ce qui donne une idée de leur niveau de vie. Il faut savoir qu'une famille sur dix repose sur une mère seule. Vous connaissez l'acuité de ce problème, mesdames, messieurs les députés, aussi bien que moi, sinon mieux, puisque vous rencontrez régulièrement ces femmes dans vos permanences. Des circulaires récentes ont rappelé la priorité d'accès des mères isolées aux actions de formation pour adultes et des instructions ont été adressées afin que les mères isolées bénéficient d'un traitement particulier et qu'une priorité leur soit accordée dans les stages spécifiques qui sont mis en place.

En outre, le ministère des droits de la femme est associé depuis 1982 à l'action de la commission nationale pour le développement social des quartiers. En 1984, cette action, à laquelle le ministère a participé à hauteur de 26 millions de francs dans les vingt-deux îlots sensibles, s'est traduite dans chaque quartier par le financement d'un poste d'informaticienne dans l'antenne du centre d'information sur les droits des femmes, et de différentes actions ponctuelles de réinsertion, de formation et d'information.

Pour 1985, le ministère des droits de la femme souhaite obtenir progressivement une prise en charge partielle de ces antennes par les collectivités locales.

Il est, en effet, nécessaire de rappeler que la mission du ministère des droits de la femme consiste davantage à promouvoir un certain nombre d'actions qu'à les pérenniser une fois que la preuve de leur efficacité est faite.

L'année 1983 avait été marquée par l'adoption, au Parlement, de la loi relative à l'égalité professionnelle. L'année 1984 a vu la mise en place des moyens nécessaires à son application : nous avons promulgué trois décrets d'application, multiplié les campagnes d'information sur les droits nouveaux et installé le 16 juillet 1984 le conseil supérieur de l'égalité professionnelle. Ce conseil se réunira à la fin du mois de janvier afin d'établir un premier bilan intermédiaire de l'application de la loi et de l'action des organismes concernés par sa mise en œuvre. C'est donc à ce moment-là que nous pourrions faire un bilan et que je pourrai répondre aux questions que vous avez posées à ce sujet.

A cette occasion, fin janvier, le décompte des plans d'égalité et des contrats d'aide financière conclus avec les entreprises devra être effectué. Pour sa part, le fonds social européen a décidé d'apporter son concours à ceux qui seront les plus novateurs. C'est là une démarche tout à fait intéressante de la part du fonds social européen, compte tenu de l'aspect novateur de la loi elle-même.

Au sein de mon ministère, une mission pour l'égalité professionnelle est chargée de l'animation et de l'impulsion des plans d'égalité, ainsi que du secrétariat du conseil supérieur de l'égalité. J'ajoute qu'à la fin de l'année 1985 toutes les entreprises de plus de cinquante salariés devront présenter un rapport détaillé sur la situation comparée des hommes et des femmes.

Mesdames, messieurs les députés, un texte nouveau exige toujours un peu de temps pour être mis en application et aussi pour être bien compris. Consciente des difficultés de compréhension, je suis en train d'élaborer un matériel de communication destiné aux entreprises, susceptible de leur expliquer l'art et la manière d'une bonne utilisation de la loi sur l'égalité professionnelle, le bon usage, en quelque sorte, des plans d'égalité. Ce matériel sera prêt d'ici à la fin de l'année.

Mais, lorsque l'on s'interroge sur les difficultés d'insertion professionnelle des femmes, on finit toujours par arriver à la racine du mal : l'orientation. C'est donc à cette question que je vais de plus en plus consacrer de temps, d'efforts et d'imagination.

Nous savons que les filles ont une formation générale plus longue que les garçons. Elles redoublent moins, elles ont un meilleur taux de réussite dans presque tous les baccalauréats, mais elles sont majoritairement orientées vers une trentaine de métiers, alors que les garçons se retournent vers quelque trois cents métiers.

C'est donc de l'origine qu'il faut s'attaquer aux racines mêmes des inégalités et à ces vieux préjugés qui sont responsables de cette orientation restreinte. C'est pour cette raison que j'ai lancé, le 5 avril dernier, une campagne nationale d'information sur l'orientation et la formation professionnelle des filles. Cette campagne a reçu un accueil très favorable et je la reconduis, en ce moment, sous forme de spots publicitaires à la télévision.

Par ailleurs, afin que les parents et les enseignants prennent conscience de l'importance, pour les filles, d'un projet professionnel, solide et adapté au monde moderne, je prépare, pour un prochain conseil des ministres, une communication sur l'orientation et l'éducation des filles, qui fera état de propositions concrètes.

En 1985, je continuerai l'action entreprise pour l'infléchissement des images sexistes dans les manuels scolaires particulièrement actifs. Nous mènerons aussi des actions de formation des enseignants à l'analyse des images et du sexisme.

Nous ne devons pas sous-estimer le travail important effectué dans le domaine de la création des images : j'ai pu créer deux prix littéraires, une commission de terminologie, des expositions d'œuvres de femmes, etc. J'ai l'intention de créer en 1985 une fondation pour les arts plastiques destinée à constituer un fonds d'achat d'œuvres de femmes.

Mais l'égalité, c'est aussi l'information des femmes. Ma tâche est claire : mettre à la disposition de toutes celles qui en ont besoin, une information complète sur leurs droits et, surtout, sur les droits nouveaux. Il existe actuellement plus de 220 centres d'information sur les droits des femmes, alors qu'ils n'étaient qu'une trentaine en 1981, soit sept fois plus.

Parallèlement, le centre national d'information sur les droits des femmes poursuit sa mission d'information mais aussi de conception et de production de supports d'information destinés au grand public.

Par ailleurs, j'ai le projet d'installer ce centre national dans une maison de l'information des femmes, ouverte au public, avec l'espoir que cette initiative pourra se développer dans toutes les grandes villes de France.

Dans le même temps, nous aiderons une association d'aide aux femmes victimes de violences à s'installer dans un établissement pilote susceptible de se généraliser dans les grandes agglomérations.

Toujours en ce qui concerne l'information, nous continuerons notre politique d'aide aux nombreuses associations exprimant ainsi le dynamisme et la diversité des femmes.

Je me propose de lancer un certain nombre d'initiatives régionales destinées à informer les femmes au foyer et à les initier au monde moderne.

Nous avons aussi créé un comité de liaison des mouvements associatifs des femmes réunissant toutes les associations nationales actives dont la première mission est de participer à la préparation du rapport de la conférence mondiale de la fin de la décennie de la femme, qui se tiendra à Nairobi en juillet 1985.

Agir pour la dignité des femmes, c'est agir pour le respect de leurs droits et ceux de leurs enfants.

Le 2 octobre dernier, j'ai présenté à votre assemblée un projet de loi sur le recouvrement des pensions alimentaires impayées. Ce projet, vous vous en souvenez, repose sur trois grands axes : l'avance, le recouvrement et le conseil. Il avait été rendu nécessaire par le constat que la moitié des pensions alimentaires étaient régulièrement impayées. Le vote de ce texte constituera, j'en suis persuadée, un pas décisif dans la solution de ce difficile problème social.

L'information sur la contraception doit, pour être efficace, être proposée au public de manière constante. En 1984, le ministère des droits de la femme a poursuivi son action d'impulsion et mis à jour et réédité la brochure sur la contraception.

En ce qui concerne l'application des textes sur l'interruption volontaire de grossesse, une enquête a révélé que les problèmes qui subsistent tenaient en grande partie à une capacité d'accueil insuffisante des établissements ainsi qu'à un défaut d'information des femmes.

En 1985, je poursuivrai et développerai les efforts entrepris en faveur des femmes victimes de violences sous forme d'aides aux associations qui devraient permettre le développement de structures d'information, d'accueil et d'hébergement.

Tels sont, mesdames, messieurs les députés, les objectifs de mon ministère : autonomie, égalité, dignité. Ils régissent l'action que je mène depuis trois ans et demi afin de rendre aux femmes la place qui leur revient dans une société soucieuse d'égalité, de démocratie et de justice.

Je répondrai maintenant aux questions que vous avez bien voulu me poser et que j'ai écoutées avec beaucoup d'attention.

M. Hamel aura trouvé, je l'espère, dans les propos que je viens de tenir une première réponse à ses préoccupations. Qu'il sache que le maximum que je puisse faire est fait pour aider les femmes en détresse et victimes de violences.

Je partage la préoccupation de Mme Tontain en ce qui concerne la transmission du nom, ce qui ne va pas manquer de rassurer M. Jean-Louis Masson qui, par M. Goasduff interposé, m'a posé une question à ce sujet. Certes, la transmission du nom n'est pas le seul problème qui se pose dans la vie des femmes aujourd'hui. Vous avez pu constater qu'ils sont multiples. Mais je n'ai nullement abandonné ce projet, d'autant moins que la première enquête à laquelle j'avais fait procéder avait révélé que 50 p. 100 des Français étaient favorables à la transmission du nom. Une seconde enquête, réalisée récemment indique que l'intérêt pour ce projet va croissant, et j'ai donc bon espoir de le faire aboutir. Je le proposerai en conseil des ministres dès que la concertation avec les autres ministères concernés sera achevée. Même s'il a pris quelque retard ce projet n'est pas oublié. En Chine, où je me suis rendue récemment, la transmission du nom de la femme est une chose possible. Je pense qu'elle devrait l'être aussi en France, qui sera bientôt le dernier pays européen où la transmission du nom de la femme n'est pas autorisée par la loi.

Mme Chaigneau m'a interrogée sur la retraite des conjointes d'artisans et de commerçants. Je suis en mesure de lui donner une réponse un peu plus détaillée. La réglementation qui permet aux artisans et aux commerçants de prendre leur retraite à soixante ans est évidemment la même pour les hommes et pour les femmes exerçant ces professions, mais les circonstances de son application conduisent à distinguer le cas des conjointes travaillant dans l'entreprise familiale. Celles-ci, pour se constituer une retraite personnelle, pouvaient recourir depuis 1967 à une assurance volontaire, mais cette possibilité n'a été que très peu utilisée. Il en a été de même — en 1973 pour les commerçants, et en 1980 pour les artisans — en ce qui concerne les possibilités ouvertes aux conjoints et aux collaborateurs.

La loi du 10 juillet 1982 a élargi ces possibilités, qui restent facultatives, en permettant notamment le partage de l'assiette de cotisations entre les conjoints. C'est une innovation intéressante, sans coût supplémentaire pour l'entreprise. Cette loi a aussi autorisé des rachats de cotisations sur plusieurs années.

Cependant, peu de conjointes cotisent à l'assurance vieillesse et pour celles qui le font ce n'est que depuis peu d'années. Cela pose le problème, a terme, de l'âge de la retraite. En effet, pour avoir droit à une pension à taux plein, soit cinquante pour cent, dès l'âge de soixante ans, il faut avoir trente-sept ans et demi de cotisations. A défaut, la pension est calculée en fonction du nombre d'années ; un taux minoré est alors appliqué et ce n'est qu'à soixante-cinq ans qu'est appliqué le taux plein. Même en comptant les deux années validées pour chaque enfant élevé, les femmes arrivant actuellement à l'âge de soixante ans n'ont que des droits, en effet, très réduits.

Nous suivons la mise en œuvre de la loi sur l'âge de la retraite. Le problème se pose notamment de savoir comment la conjointe pourrait reprendre l'activité de son mari, une fois celui-ci en retraite, afin de continuer à se constituer sa propre pension. Plus généralement, on constate que la généralisation du droit propre à la retraite, condition de l'autonomie des femmes âgées, ne peut se mettre en place que très progressivement, compte tenu du mécanisme de constitution de la pension en droit français.

J'ai bien noté la préoccupation de Mme Chaigneau en ce qui concerne les mères s'occupant d'enfants handicapés. Je vais étudier sa proposition qui consiste à étendre le bénéfice de l'allocation orphelins à ces enfants et je pense pouvoir lui fournir sous peu une réponse détaillée.

S'agissant des femmes au foyer, Mme Chaigneau a pu constater qu'elles n'ont pas été oubliées puisque nous projetons d'organiser dans toutes les régions des journées d'information sur leurs droits et aussi sur des thèmes beaucoup plus généraux, comme

l'avènement des nouvelles technologies, de façon qu'elles ne sentent pas trop coupées du monde en mouvement dans lequel nous vivons.

Mme Chaigneau a, par ailleurs, soulevé le problème des centres d'information sur les droits des femmes. Le nombre de ces centres est en augmentation constante. C'est d'ailleurs un domaine dont je m'occupe particulièrement. En 1984, j'y consacre 17 millions de francs — ce qui correspondait à presque 20 p. 100 de nos crédits d'intervention — contre 13 millions en 1983. On constate donc une progression un peu comparable à celle dont a bénéficié la formation professionnelle.

Quant à Mme Jacquaint, je l'ai trouvée un peu pessimiste. A la lueur des précisions que j'ai pu lui donner, je pense qu'elle pourra rectifier certaines de ses informations qui étaient franchement erronées, notamment quant à la formation professionnelle. Je tiens à lui rappeler deux chiffres afin de clarifier un peu les choses. Les crédits pour la formation professionnelle n'ont pas du tout diminué; ils s'élevaient à 15 millions en 1983 et ont atteint 25 millions en 1984. Pour 1985, ils seront maintenus à ce chiffre et j'ai l'intention, par un redéploiement de crédits et grâce à une autre source de financement, de les augmenter.

Les mesures que je prends ne peuvent-elles pas changer les choses en profondeur? Je crois que si. Il y a toujours deux manières de considérer le verre à moitié vide ou à moitié plein. Moi, je le vois plutôt à moitié plein. Depuis trois ans, j'ai tenu la barre et gardé le cap. Je crois que la pugnacité finit toujours par porter ses fruits. Et je puis vous garantir que, dans les régions, on voit déjà les fruits grâce aux actions des déléguées régionales.

Les plans d'égalité qui exigent une concertation entre les partenaires sociaux à l'intérieur des entreprises ont à peine démarré. Le conseil supérieur de l'égalité vient juste d'être mis en place et la mission sur l'égalité professionnelle ne fonctionne que depuis trois mois. Cela dit, en un an, tous les décrets d'application de la loi sur l'égalité professionnelle sont sortis. C'est une sorte de petit record, si j'ose m'exprimer ainsi. On n'a pas perdu de temps.

Maintenant, ces plans relèvent de la responsabilité des partenaires sociaux, c'est-à-dire des entreprises et des syndicats. Il est évident que je ne peux intervenir à ce niveau. Mais je peux, de l'extérieur, suggérer des idées et rappeler qu'un bon contrat peut recevoir une aide de ma part. Je suis persuadée que ces plans d'égalité seront efficaces et que leur mise en œuvre permettra de changer, concrètement, la vie des femmes à l'intérieur des entreprises. C'est ce que j'appelle le changement en profondeur.

De même, le travail entrepris cette année sur l'orientation et que j'ai l'intention de poursuivre patiemment, commence aussi à porter ses fruits. On ne voit pas encore d'une manière très précise tout ce qu'il donnera, mais je peux vous garantir qu'il est de nature à assurer un changement en profondeur.

La multiplication par sept, depuis trois ans, des points d'information a fait que maintenant toutes les femmes savent où aller quand elles sont embarrassées. Dans le même temps, les centres d'accueil pour les femmes victimes de violences se sont multipliés considérablement à travers toute la France.

En conclusion, je crois pouvoir dire que les droits des femmes sont aujourd'hui en France une réalité. J'en ai des échos de part et d'autre, et même de l'étranger. On ne saurait l'ignorer dans cet hémicycle.

Je pense avoir répondu à toutes les questions. Si toutefois j'en avais oublié, je suis à votre disposition pour y répondre ultérieurement. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. Nous en arrivons maintenant aux questions. Je rappelle que l'auteur de chaque question dispose de deux minutes.

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Jean Proveux.

M. Jean Proveux. Madame le ministre, vous avez souvent déclaré que votre ministère avait un rôle pilote et promotionnel et que vous n'aviez pas les moyens de tout faire. C'est pourquoi vous me permettez de vous faire part de mon inquiétude à propos de certaines conséquences négatives de la décentralisation, en particulier dans le domaine auquel vous attachez le plus d'importance, c'est-à-dire la formation professionnelle des femmes.

Lors de la présentation du budget de 1984, vous placiez un grand espoir dans la signature de contrats Etat-région. Vous avez obtenu des résultats significatifs, en particulier dans la quasi-totalité des régions dirigées par la majorité. Malleureu-

sement, dix régions, et non des moindres — Ile-de-France, Rhône-Alpes, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, et malheureusement la miennne, la région Centre — n'avaient pas signé de contrat avec votre ministère au 1^{er} juillet 1984.

Quel travail d'information et de persuasion pouvez-vous accomplir dans ces régions pour généraliser ces contrats Etat-région?

Plus grave encore, nombre de ces régions n'ont pas jugé utile de prendre en charge un certain nombre de stages permettant l'insertion professionnelle des femmes et en particulier de celles qui en ont le plus besoin, les femmes seules, chefs de famille.

Comment pourriez-vous, avec l'appui de votre collègue M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, pallier certaines carences de ces collectivités qui, je le rappelle, ont la responsabilité de la formation professionnelle? J'insiste sur le mot « responsabilité » car certains collègues de droite parlent de transfert de charges quand on leur rappelle le devoir des régions d'agir dans ce domaine, que ce soit pour les hommes ou pour les femmes.

Ne serait-il pas possible, en particulier, de recourir davantage au F.N.E. et au fonds social européen pour agir efficacement dans un domaine dont nous connaissons effectivement l'impact dans nos permanences.

Enfin, je voudrais appeler votre attention, pour des raisons d'ailleurs un peu semblables, sur les difficultés rencontrées par les centres d'information sur les droits des femmes.

Créés récemment, multipliés, comme vous l'avez rappelé, ces centres connaissent une activité importante et croissante. Leur croissance est d'autant plus rapide que leur naissance récente a nécessité un certain délai avant que les femmes n'en trouvent le chemin.

Nombreuses sont d'ailleurs les collectivités locales qui savent trouver vos informatrices pour répondre aux nombreuses questions de femmes qui rencontrent des difficultés. Moins nombreuses, et je pourrais même dire malheureusement extrêmement rares, sont les collectivités qui répondent aux demandes de subventions des associations locales C.I.D.F.

Hélas! le sectarisme politique n'est pas toujours absent dans ce refus de participer au financement de ces centres.

Enfin, ces centres locaux et régionaux pourront-ils continuer à fonctionner efficacement avec des moyens aussi modestes, malgré l'effort consenti par votre ministère, en particulier dans le domaine de la rémunération de vos informatrices?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre chargé des droits de la femme. Je remercie M. Jean Proveux d'appeler l'attention sur la pauvreté des centres d'information et sur le fait que les contrats de Plan Etat-régions ne sont pas signés à la vitesse souhaitée. Cela dit, je ne me décourage pas pour autant!

J'ai l'intention d'entreprendre, dès la rentrée, le tour des régions. J'irai voir les présidentes de régions, les uns après les autres. Le travail sera préparé par les déléguées régionales et par les commissaires de la République qui auront fait des propositions.

Je peux vous dire, d'ores et déjà, qu'il m'est arrivé plusieurs fois de trouver auprès de responsables de régions qui n'appartiennent pas à la majorité un très bon accueil.

Pour ma part, je pense que les droits des femmes constituent un domaine à propos duquel on peut trouver un consensus. Tous les élus connaissent les difficultés des femmes. Tout le monde peut être d'accord pour reconnaître que beaucoup reste encore à faire.

Par conséquent, je me propose d'entreprendre ce travail systématiquement. Bien entendu, j'ai l'intention de demander au fonds social européen d'accroître l'aide qu'il peut nous apporter. Déjà, j'entretiens d'assez bonnes relations avec cet organisme en dépit de sa complexité. C'est en effet un organisme dont la technocratie est particulièrement avancée, si j'ose dire, et avec lequel il n'est pas facile de nouer des relations positives. Les démarches à entreprendre et les dossiers à mettre en œuvre représentent déjà un exploit. Mais nous persévérons et, de la même façon, je continue à me battre pour essayer d'améliorer les conditions de travail des informatrices des centres. A cet égard, vous pouvez donc être sûre que je n'ai pas du tout l'intention de me décourager.

Je crois d'ailleurs que M. Hamel m'aidera dans ce domaine,...

M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial. Oui!

Mme le ministre chargé des droits de la femme. ... puisque nous avons convenu de signer très prochainement un contrat de Plan avec la région dont il est l'élu.

M. le président. La parole est à Mme Eliane Provost.

Mme Eliane Provost. Madame le ministre, depuis 1981, différentes mesures ont été prises pour donner à la femme toute sa place dans notre société. Rappelons particulièrement les mesures gouvernementales arrêtées pour défendre l'emploi.

Ainsi, en 1981 et 1982, 70 p. 100 des 167 000 emplois créés dans les hôpitaux et les administrations publiques ont profité à des postulantes. Dans le textile, les contrats d'investissement ont permis d'épargner 22 000 postes d'emplois féminins.

Depuis deux ans, en France, à la différence de ce qui s'est passé dans les pays de la Communauté européenne, le chômage féminin a donc été contenu.

Cependant, bien que les femmes représentent 42 p. 100 de la population active, elles représentent aussi 55 p. 100 des chômeurs dont 44 p. 100 sont au chômage depuis plus d'un an.

Si le sort des femmes au chômage reste préoccupant, la situation des femmes seules avec un ou plusieurs enfants, dont le nombre croît, est dramatique.

C'est pourquoi, depuis trois ans, le problème des parents isolés — dans plus de 90 p. 100 des cas, ce sont des mères — constitue l'un des dossiers prioritaires du ministère des droits de la femme.

Les statistiques de l'I. N. S. E. E. de 1981 dénombrent 900 000 familles mono-parentales. Or, les rencontre de plus en plus dans les milieux défavorisés. Les revenus de ces familles sont parmi les plus faibles. Deux tiers d'entre elles ne sont pas impossibles.

Ces femmes sont souvent sous-informées et méconnaissent leurs droits dans plus de 40 p. 100 des cas ; nous connaissons bien l'aspect dramatique de ces situations, au travers de l'expérience quotidienne de nos permanences.

Certes, à leur égard, le ministère des droits de la femme a développé des actions spécifiques comme les stages-pilotes l'opération 1 000 femmes seules, la priorité dans l'accès aux stages de formation et nous avons voté la loi sur l'égalité professionnelle et la loi sur les créances alimentaires qui a institué un véritable service d'aide au recouvrement des pensions alimentaires.

Quoi qu'il en soit, l'indemnité versée à ces femmes avec enfant ne leur permet que de mal survivre.

Madame le ministre, nous souhaitons que les femmes de moins de vingt-cinq ans, bénéficient rapidement des mesures arrêtées par le conseil des ministres du 26 septembre 1984. Cependant leur situation, qui reste difficile, appelle des mesures complémentaires telles que l'extension à tous les départements du service spécialisé d'aide et de soutien aux mères seules en difficulté, en application de la circulaire du 24 janvier 1984.

Par ailleurs, quelles autres actions spécifiques développerez-vous ? En avez-vous les moyens ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre chargé des droits de la femme. Je vous remercie, madame Provost, de votre question, car c'est là un problème très important.

Vous vous rappelez que j'ai lancé, l'année dernière, l'opération « mille femmes seules », qui consistait à accueillir dans des stages spéciaux organisés au niveau des régions de très jeunes femmes ayant des enfants à charge. La garde des enfants ainsi qu'un repas par jour étaient assurés. Nous avons ainsi permis à ces jeunes femmes de bénéficier d'une préformation et d'élaborer un plan de formation. En égard au succès de cette opération, je compte développer ce type de stages.

Les jeunes femmes connaissant un très fort taux de chômage, nous sommes convenus, M. Delebarre et moi, qu'elles devaient bénéficier d'un traitement spécifique. Nous allons donc envoyer une lettre commune aux partenaires sociaux, afin d'appeler leur attention sur la nécessité de favoriser l'accueil des jeunes filles, qui représentent 54 p. 100 des jeunes chômeurs, dans les différentes formations mises en place suite à l'accord du 26 octobre 1983.

Par ailleurs, je l'ai déjà indiqué, j'ai l'intention de poursuivre l'effort consenti en matière de formation aux nouvelles technologies et d'organiser, dans douze régions, des stages de qualification dans la filière électronique.

Enfin, je compte entreprendre un tour des régions afin de rencontrer les présidents de conseil régional et de les sensibiliser sur le point très particulier de la formation des jeunes filles.

M. le président. La parole est à M. Hory.

M. Jean-François Hory. Madame le ministre, j'ai écouté avec intérêt et satisfaction vos propos sur l'action particulière de votre ministère dans les départements d'outre-mer. J'appelle cependant votre attention sur une difficulté liée au principe de spécialité législative, en vertu duquel les lois applicables à la métropole et aux départements d'outre-mer ne s'appliquent que sur mention expresse dans les territoires d'outre-mer. Ainsi, un certain nombre de textes, notamment ceux qui concernent l'I. V. G., ne sont pas encore applicables dans les territoires d'outre-mer. Il en résulte de nombreuses difficultés, et des réformes législatives et réglementaires sont nécessaires si l'on veut que les droits des femmes de ces territoires soient égaux à ceux des femmes métropolitaines.

Je vous parlerai de Mayotte, madame le ministre, car s'il est une région française où les droits de la femme fondent depuis longtemps l'armature sociale, c'est bien Mayotte. Je vous ai déjà exposé les particularités de notre société, qui connaît, en terre d'Islam, un véritable matriarcat de droit privé, puisque les terrains et les maisons y appartiennent aux femmes et se transmettent de façon matrilineaire. C'est d'ailleurs ce qui a placé les femmes mahoraises au premier rang des combats politiques que Mayotte mène depuis vingt-cinq ans pour rester française et, il faut bien le dire, rester française contre l'avis de la France. Mais là n'est pas la question.

Les femmes mahoraises exercent pleinement leurs droits, du moins dans le système traditionnel. Les équilibres de ce système traditionnel sont aujourd'hui bouleversés, bousculés par un développement tout à fait incontestable. Il ne me semble pas que, dans certains secteurs, — enseignement, emploi, nouvelles qualifications — l'évolution soit favorable aux femmes.

Celles-ci sont tout d'abord confrontées au principal problème qui se pose à la société mahoraise : la croissance démographique incontrôlée. Avec un taux d'accroissement net de la population supérieur à 3,5 p. 100 par an, Mayotte est proche des records en la matière, et cette situation est lourde de conséquences, aussi bien pour la liberté individuelle des femmes mahoraises que pour l'avenir économique et social de l'île. Les habitudes culturelles font obstacle à une politique de maîtrise de la démographie et, pour vaincre ces obstacles, les femmes ont besoin de votre aide, madame le ministre. Celle-ci pourrait prendre la forme d'une action coordonnée avec le ministère de l'agriculture pour la mise en place d'un réseau d'animaatrices rurales, conseillères dans ces domaines.

Elles ont également besoin de votre aide pour l'accès à l'enseignement, actuellement très discriminatoire. Ainsi, l'absence d'internat féminin décourage une bonne partie des familles d'envoyer les jeunes filles dans le secondaire, et je vous demande à cet égard d'intervenir auprès de votre collègue de l'éducation nationale.

Elles ont besoin de votre aide encore pour que les emplois nouveaux créés par le développement soient accessibles aux femmes et tiennent compte de leur volonté d'épanouissement.

Vous le voyez, la condition féminine à Mayotte présente des traits traditionnels singuliers et requiert une vigilante attention de votre part. L'inventaire des problèmes spécifiques qu'elle pose pourrait être dressé à l'occasion d'une mission d'étude envoyée par votre ministère. Un autre concours significatif pourrait nous être apporté par l'extension à Mayotte des compétences de votre déléguée régionale pour la Réunion, en attendant que vous puissiez, comme je l'espère, nommer une Mahoraise comme déléguée, afin de veiller à ce que la liberté traditionnelle des femmes de Mayotte prenne, à l'heure du développement, toute sa signification. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre chargé des droits de la femme. Monsieur Hory, je vous remercie d'attirer l'attention sur le cas de ces femmes dont on parle peu, mais qui n'en connaissent pas moins des problèmes sérieux. Je n'ai pas encore eu l'occasion de me rendre à Mayotte, mais je compte y aller. Au préalable, cependant, j'y enverrai une mission d'étude, ainsi que vous le suggérez, et Mme d'Amberville, déléguée régionale pour la Réunion, aura la possibilité de nommer une vacataire à Mayotte afin de l'aider à suivre les problèmes sur place.

Je pense donc que, dans les six ou sept prochains mois, les conditions seront réalisées pour que je puisse me rendre moi-même là-bas, et envisager ultérieurement la nomination et l'installation d'une déléguée régionale, tout cela, évidemment, en étroite concertation avec les élus locaux.

M. le président. La parole est à M. Lareng.

M. Louis Lareng. Madame le ministre, l'application des lois votées depuis 1981 modifie profondément le droit en faveur des femmes. Les textes récents sur les créances alimentaires représentent une avancée importante puisqu'ils visent à faire pallier l'absence financière d'un des conjoints par la caisse d'allocations familiales, qui se substituera à ce dernier pour le paiement du montant de la pension à verser.

J'interviendrai sur deux points.

Je remarque d'abord que la loi du 13 juillet 1983 sur l'égalité professionnelle s'insère dans une politique globale qu'a menée votre ministère pour un réel accès des femmes à l'emploi. Elle est un exemple de mesures spécifiques visant à établir l'égalité. Parce que le droit antérieur ne garantissait pas l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les inégalités dans le domaine du travail et de l'emploi ont persisté. Vous avez réalisé un travail considérable. Cependant, trop d'emplois et de qualifications restent encore inaccessibles aux femmes salariées. Pensez-vous, madame le ministre, que l'on puisse enfin arriver à un équilibre ?

En second lieu, il existe des réticences psychologiques inhérentes à notre société. Pour les vaincre, vous avez recours, entre autres, à l'information, en particulier par le biais des centres nationaux d'information sur les droits de la femme, dont le nombre s'élève à cent trente-six aujourd'hui, et par l'intermédiaire des déléguées régionales aux droits des femmes, qui diffusent la politique poursuivie par votre ministère et apportent une aide pour la compréhension des textes. Tout cela traduit bien votre volonté de changement dans la vie de chaque jour.

L'information des femmes me paraît capitale pour qu'elles puissent choisir la voie dans le travail la mieux adaptée et pour que les employeurs connaissent les véritables possibilités de travail des femmes à formation égale avec l'homme.

La nécessité de cette information est évidente quand on sait que les femmes sont « enfermées » dans un certain nombre de professions ou secteurs, une trentaine, alors qu'il en existe au moins trois cents.

Ainsi vous le rappelez souvent en citant Einstein, « un préjugé est plus difficile à désintégrer qu'un atome ».

Depuis dix ans, le travail des femmes traduit une aspiration à l'autonomie et à une indépendance économique qui doit trouver une légitime satisfaction sans nuire à la cellule familiale. Par ailleurs, le travail des femmes constitue une donnée économique dépassant la notion de rigueur inhérente à la crise.

Ne pensez-vous pas démultiplier l'information à tous les niveaux de la société, en milieu scolaire par exemple, et dans tous les endroits que vous jugeriez efficaces ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre chargée des droits de la femme. Je vous remercie, monsieur Lareng, de votre intervention et de l'encouragement qu'elle représente pour moi. Je sais pouvoir compter sur votre soutien.

Va-t-on enfin arriver à un équilibre entre emplois « féminina » et « masculins » et, mieux encore, pourra-t-on faire disparaître les notions mêmes d'emplois féminins et masculins, puisque, comme le dit la campagne que j'ai lancée, « les métiers n'ont pas de sexe » ? J'espère bien entendu y parvenir, car c'est la raison d'être du travail que j'ai entrepris. Mais cela prendra du temps. Raison de plus pour ne pas en perdre et pour attaquer le problème à tous les niveaux.

Il faut en particulier l'attaquer au moment où les gens sont au travail, dans la force de l'âge : tel est le sens des plans d'égalité au sein des entreprises.

Mais il faut également le traiter au moment où les jeunes choisissent une orientation, c'est-à-dire à dix-huit ans ou à quatorze ans. J'ai donc entrepris une action relative à l'orientation des jeunes filles, afin de préparer une nouvelle génération.

J'espère que les propositions que je vais soumettre au conseil des ministres seront retenues et permettront de transformer le déséquilibre actuel en équilibre.

S'agissant des centres d'information sur les droits des femmes, je vous précise, monsieur Lareng, qu'on en compte 220, et non 136. Leur nombre a été multiplié par sept et les choses sont donc allées encore plus vite que vous ne le pensiez.

Je crois en effet beaucoup à la vertu de l'information pour faire progresser les idées : je compte donc la promouvoir sous toutes ses formes, qu'il s'agisse de brochures ou de séances d'information dispensées par les centres, que je compte perfectionner et moderniser sous toutes les formes possibles.

M. le président. Les crédits du ministère des droits de la femme sont inclus dans les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre : I. — Services généraux », qui seront mis aux voix lors de l'examen des crédits de la communication.

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des droits de la femme.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à onze heures vingt-cinq, est reprise à onze heures trente.)

M. le président. La séance est reprise.

ENVIRONNEMENT

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'environnement.

La parole est à M. Rieubon, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. René Rieubon, rapporteur spécial. Madame le ministre de l'environnement, l'année dernière, à cette tribune, lors de la présentation du rapport sur votre projet de budget de 1984, je me permettais de rappeler que le premier titulaire du poste que vous occupez aujourd'hui avait déclaré qu'il gérait le ministère de l'impossible.

La douzaine d'années qui s'est écoulée depuis cette déclaration lapidaire n'a en rien modifié le contexte dans lequel vous êtes obligée d'assumer votre mission.

La promotion du secrétariat d'Etat au rang de ministre à part entière, qui a été décidée lors du remaniement ministériel du mois de juillet dernier, consacre sans aucun doute les grands mérites qui sont les vôtres et que chacun vous reconnaît à la tête de l'environnement et de la qualité de la vie.

Il ne nous apparaît pas, cependant, que cette promotion se traduise, dans le projet de budget de 1985 par les moyens financiers dont vous devriez disposer directement, pas plus que par ceux qu'exigent les interventions que les autres ministères assument sous votre haute responsabilité.

Je persiste donc, cette année encore, à considérer que votre ministère n'a pas le rang, les compétences et les moyens financiers que devrait lui conférer une vocation le plaçant au premier rang des priorités nationales.

L'analyse des dotations fait ressortir, pour 1985, une légère augmentation de 1,8 p. 100 des crédits de paiement, ce qui est bien au-dessous du taux d'inflation prévisible : ces crédits s'élèveront donc à 809,4 milliards de francs.

Les autorisations de programme, avec 448,4 millions de francs, subissent, quant à elles, une très sérieuse diminution de plus de 23 p. 100.

Il faut cependant corriger ces pourcentages en tenant compte des modifications de structure de votre budget.

Il ne faut pas oublier de souligner, par ailleurs, que le renouvellement d'annulation de crédits en 1984, décidé par le Gouvernement au printemps dernier, se traduit, pour l'environnement et la qualité de la vie, par une diminution, pour l'année en cours, de 23,3 millions de francs en crédits de paiement et près de 134 millions de francs en autorisations de programme. Le budget d'investissement s'est vu de ce fait amputé, sur une année, du quart de ses crédits.

Pour 1985, on constate donc une réduction généralisée des moyens de fonctionnement, due à la mise en place de la réduction des prélèvements obligatoires et au maintien du déficit à 3 p. 100 du produit intérieur brut.

En outre, il faut signaler que l'Etat se désengagera, en 1985, sur les agences financières de bassin du financement des travaux des grands barrages et de la protection contre les eaux,

C'est donc un allègement de 78,4 millions de francs en autorisations de programme et de 25 millions de francs en crédits de paiement qui affectera votre budget. Mais cette mesure ne nous laisse pas sans interrogation sur les conséquences que ce transfert aura, inévitablement, sur les usagers et les collectivités locales.

Pour la prévention des pollutions, avec 224 161 000 francs en crédits de paiement — soit moins 16,3 p. 100, chiffre corrigé à moins 10,9 p. 100 — et 116 315 000 francs en autorisations de programme — soit moins 46,8 p. 100, chiffre corrigé à moins 9,8 p. 100 — on assiste à une réduction qui ne manquera pas d'être préjudiciable aux actions nécessaires dans ce domaine.

Mes chers collègues, vous voudrez bien vous reporter aux pages 11 et 12 de mon rapport pour constater que, si certaines actions comportent quelques augmentations, la plupart sont en diminution pour les dépenses en capital.

Vous y lirez, par exemple, que l'agence nationale pour l'élimination et la récupération des déchets et l'agence nationale pour la qualité de l'air souffrent particulièrement de cette situation, qui est une situation assez inquiétante au moment où les pluies acides commencent à dégrader la forêt vosgienne.

Les dépenses ordinaires progressent, s'agissant de l'A.N.R.E.D., de 7,2 p. 100, tandis que, pour ce qui concerne l'agence de la qualité de l'air, avec 10,5 millions de francs, elles augmentent de 45,8 p. 100.

Un nouvel organisme est créé: il s'agit de l'Ifremer — institut français de recherche pour l'exploitation de la mer — qui récupère, avec 3,979 millions de francs les crédits qui étaient auparavant réservés au C. N. E. X. O. et à l'institut scientifique des pêches maritimes, lesquels bénéficiaient en 1984, globalement, de 4,5 millions de francs. L'Ifremer devra se satisfaire, pour les mêmes missions, de 1,3 millions de francs de moins.

Votre rapporteur, mes chers collègues, n'aura pu, à cause de réponses tardives, traiter de deux problèmes de prévention de pollutions: le transfert des crédits des grands barrages et la lutte contre les pluies acides.

Pour les grands barrages, dont la responsabilité est transférée aux agences financières de bassin, aucune autre précision ne nous a été fournie. Comme je l'ai déjà dit, nous risquons d'assister à un transfert de charges sur les collectivités locales et, par répercussion, à une augmentation du prix de l'eau.

Les pluies acides sont, comme chacun le sait, provoquées par les rejets de soufre dans l'atmosphère, qui se mélangent aux chutes de pluies naturelles.

Il est indispensable que des dispositions soient prises, au niveau européen, au-delà de la Communauté économique européenne actuelle, vu l'espace, somme toute réduit, que constitue l'ensemble de l'Europe industrielle.

Une première mesure visant à réduire à 50 p. 100 la teneur en soufre des émanations dans l'atmosphère nous paraît indispensable.

De même, il convient que la teneur en plomb dans l'essence soit absolument éliminée, à terme rapproché. Si notre pays ne s'y résout pas rapidement, outre ce qui est d'ailleurs primordial, à savoir la protection de la santé des populations, de graves problèmes de concurrence, qui mettront en difficulté, en l'absence de solutions rapides, notre industrie automobile, par rapport à ses concurrents européens et américains, se posent.

Ainsi que vous le savez certainement, madame le ministre, les Allemands de l'Ouest, par la voix de leur ministre de l'économie, M. Martin Bangemann, viennent d'affirmer leur volonté d'anticiper sur le calendrier européen d'allègement du plomb dans l'essence. Dès l'année prochaine, la République fédérale d'Allemagne diminuera les taxes sur les voitures utilisant l'essence à faible teneur en plomb, afin d'inciter les automobilistes à acheter ce type de véhicule. D'autres pays européens, membres ou non de la Communauté économique européenne, envisagent la mise en vente d'essence sans plomb dès l'année prochaine.

Vous aurez d'ailleurs, madame le ministre, à vous prononcer sur ces problèmes, au mois de novembre prochain, lors du conseil des ministres de l'environnement de la Communauté. Si un consensus ne peut être trouvé, l'Allemagne fera jouer les exceptions prévues par le traité de Rome.

Tout cela confirme la nécessité pour notre industrie automobile de se mettre très vite à jour dans ce domaine. C'est vital pour son avenir. C'est aussi indispensable pour la protection de la santé des populations.

En matière de pollution industrielle, un ensemble de mesures est rendu absolument nécessaire pour la protection de la santé des travailleurs dans les usines qui traitent des produits toxiques et, comme il va de soi, pour les populations environnantes.

Les dotations pour la protection de la nature progressent de 12,5 p. 100 en crédits de paiement. Ils diminuent de 11,9 p. 100 en autorisations de programme, ce qui, avec le transfert de crédits dû à la décentralisation pour les dotations destinées à la Corse, donne une augmentation de 13,3 p. 100 en crédits de paiement et de 3 p. 100 en dépenses ordinaires.

On ne peut évidemment se satisfaire de ces moyens quand on sait que, sur ces crédits, figurent ceux du conservatoire du littoral, dont le rôle efficace est indéniable, et qui aurait eu besoin de 132 millions de francs en crédits de paiement pour couvrir les acquisitions de terrains en 1985, alors que, pour cela, il ne disposera l'année prochaine que de 80 millions de francs.

Les parcs naturels voient leurs autorisations de programme diminuer de près de 23 p. 100 tandis que les crédits de paiement augmentent de 7,4 p. 100. La diminution des autorisations de programme ne permettra que la reconduction des crédits de 1984 évidemment diminués des annulations de crédits intervenues dans l'année en cours.

Aux six parcs existants — Cévennes, Ecrins, Mercantour, Port-Cros, Pyrénées-Orientales et Vanoise — devrait s'ajouter en 1985 le parc national de la Guadeloupe. Les parcs régionaux paraissent mieux traités avec une augmentation des autorisations de programme de 17,6 p. 100 et de plus de 12 p. 100 pour les crédits de paiement. Cette expansion de crédits est surtout due au fait que deux nouveaux parcs ont été créés et que l'un d'entre eux a été notablement étendu.

Les vingt-trois parcs régionaux de notre pays couvrent plus de 32 000 kilomètres carrés et se répartissent sur quarante-deux départements et dix-neuf régions, totalisant 1 140 000 d'habitants. Quatre nouveaux parcs dans les régions de la Picardie, du Jura et des Vosges sont à l'étude.

La création de la dotation globale d'équipement a entraîné la suppression de toute autorisation de programme pour les zones périphériques sur le budget de l'environnement.

En ce qui concerne les dépenses ordinaires, près des deux tiers des crédits, soit 61,8 millions de francs marquant une augmentation de 4,7 p. 100, sont destinés aux parcs nationaux. Ce sont 8,5 millions de francs — soit une augmentation de 3,8 p. 100 — qui sont réservés au conservatoire du littoral. Ces crédits doivent, théoriquement, permettre à ces organismes de faire face à leurs dépenses de fonctionnement.

Enfin, 3,5 millions de francs sont destinés à rembourser le conseil supérieur de la pêche pour les actions qu'il a entreprises dans la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques.

Compte tenu du fait que les crédits ordinaires des parcs régionaux diminuent de plus de 20 p. 100, il apparaît indispensable qu'ils bénéficient en cours d'exercice du fonds d'intervention pour la qualité de la vie.

Les réserves naturelles sont au nombre de soixante-deux; elles pourraient être portées à soixante-seize d'ici à la fin de l'année. Cinq de plus sont envisagées pour 1985. Elles couvrent 63 000 hectares, répartis sur l'ensemble du pays, contrairement aux parcs nationaux qui, eux, sont répartis sur dix-neuf régions et quarante départements.

Le problème qui se pose résulte de la diminution de 15,7 p. 100 des crédits de fonctionnement. Cette situation conduira à la suppression de 20 p. 100 des cinquante postes, dans les effectifs que la fédération française des sociétés de protection de la nature peut utiliser pour remplir ses missions.

Il apparaît indispensable, madame le ministre, que vous puissiez obtenir les deux millions de francs supplémentaires qui permettraient d'éviter cette réduction du personnel et, par là même, autoriseraient la poursuite d'une bonne politique pour l'ouverture au public des réserves naturelles.

Dans le chapitre de la qualité de la vie, l'essentiel des crédits est affecté au fonds d'intervention pour la qualité de la vie.

L'an dernier déjà, le rapporteur avait fait des observations sur l'impossibilité de connaître l'utilisation la plus exacte possible des crédits de ce fonds. Pour 1985, il en sera de même. Pourtant, ces crédits représentent près du quart des crédits de paiement destinés aux dépenses en capital et près de 30 p. 100 des autorisations de programme du budget du ministère.

Pour nous éviter un trop fastidieux énoncé de chiffres et de commentaires à cette tribune, je vous prie, mesdames, messieurs, de vous reporter aux pages 18, 19, 20 et 21 de mon rapport.

Pour en terminer avec ce chapitre, je dirai qu'il est bien difficile de définir une politique de la qualité de la vie qui se différencie des deux autres grands pôles que sont la prévention des pollutions et la protection de la nature, au sein de l'action du ministère de l'environnement, qui est aussi, en fait, celui de la qualité de la vie.

Du côté de la recherche, rien de bien particulier à noter, sauf qu'il n'y a pas eu d'annulation de crédits en 1984 et que, à la suite de la réforme instituée en 1983, la totalité des crédits de recherche a été transférée au titre VI. Cette mesure tend à améliorer l'efficacité des crédits en concentrant ceux-ci sur des organismes spécialisés.

Une note de regret, cependant : les crédits de recherche sur l'influence de l'environnement pour la santé diminuent de moitié.

Bien que les crédits de paiement des études paraissent marquer une progression sérieuse, cette progression n'est en fait que le résultat d'un rattrapage important sur les crédits de 1984, qui avaient diminués de 50 p. 100.

Enfin, les moyens en personnels et les dotations de fonctionnement du ministère n'appellent pas d'observations notoire, sauf que les effectifs progressent de 109 personnes et passent de 771 à 867 emplois budgétaires. Cent emplois, et c'est une excellente chose, résultent du transfert de ces postes depuis les installations classées du ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Il est à souhaiter que ces transferts se poursuivent afin que le ministère de l'environnement, et de la qualité de la vie, soit en prise directe sur la totalité de ce personnel.

Il faut cependant que soit très vite éclaircie la raison pour laquelle il n'y a plus de ligne budgétaire dans le fascicule du ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur pour couvrir les traitements des 302 postes — installations classées — qui demeurent rattachés à ce ministère.

Voilà, mes chers collègues, ce que votre rapporteur s'est cru autorisé à vous exposer sur ce projet de budget, sur lequel il s'est abstenu de voter.

Vous trouverez, aux pages 25 et 26 de mon rapport écrit, les observations de plusieurs commissaires ainsi que, page 27, les questions ayant trait à l'affaire du *Mont-Louis*.

Madame le ministre, mon jugement, même s'il peut vous paraître un peu sévère, n'a d'autre raison que le constat de la faiblesse des moyens mis à votre disposition. Il traduit aussi mon souhait de voir le Gouvernement placer au niveau des priorités nationales la mission que vous accomplissez avec tant de compétence, de dynamisme et de ténacité, en vous donnant les moyens politiques et financiers que cela exige.

La majorité de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan a approuvé les crédits de votre projet de budget.

Je m'en remets maintenant à la sagesse de notre assemblée pour prendre la décision définitive. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et sur quelques bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Weisenhorn, suppléant de M. René La Combe, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Pierre Weisenhorn, rapporteur pour avis suppléant. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, la commission de la production et des échanges a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère de l'environnement pour 1985.

Elle a pris cette position, en dépit des conclusions défavorables de son rapporteur, M. René La Combe, qui, retenu hors de notre assemblée par une importante obligation, m'a demandé de bien vouloir vous présenter à sa place les principales orientations de son rapport.

Il va de soi que je ne critiquerai pas ici la décision prise par la majorité de mes collègues de la commission. Cela étant, je crois devoir vous expliquer pourquoi M. René La Combe s'est vu dans l'obligation de demander le rejet des crédits du ministère. Cette position doit être interprétée non pas comme le signe d'une défiance fondamentale à l'égard de la politique que vous menez, madame le ministre, mais bien plutôt comme une protestation contre l'insuffisance, d'année en année plus forte, des moyens alloués au budget de votre ministère. C'est cette insuffisance que je vais m'efforcer de mettre en lumière dans un premier temps. J'évoquerai ensuite quelques

grands dossiers d'actualité dans le domaine de l'environnement, au premier rang desquels se situe évidemment celui des pluies acides.

Pour ce qui concerne l'évolution des crédits de l'environnement, il n'est pas besoin d'une longue analyse budgétaire pour prendre la mesure de ce qu'il faut bien appeler leur dépérissement d'année en année et — faut-il l'ajouter ? — d'arrêté d'annulation en arrêté d'annulation.

Le budget de l'environnement semble être, en effet, l'une des victimes favorites des mesures dites de « régulation budgétaire », décidées en cours d'année. Ces mesures ont une telle portée qu'elles méritent que je m'y ariete un instant pour ce qui concerne l'exercice en cours.

Le budget voté pour 1984 par le Parlement se caractérisait déjà, par rapport à l'année précédente, par une stagnation en francs courants des dépenses en capital. Il faut croire que cette simple reconduction n'était pas suffisante puisque, le 29 mars dernier, était pris un arrêté d'annulation portant globalement sur près de 25 p. 100 des autorisations de programme du titre V et sur 22,7 p. 100 de celles du titre VI. Je ne m'attarderai pas sur les conséquences qu'a pu avoir sur le terrain une telle mesure. Qu'il me soit cependant permis de citer quelques exemples, tels le report de l'opération concernant le barrage de Naussac II, pourtant indispensable pour permettre le remplissage du barrage terminé de Naussac I, ou le ralentissement du rythme des opérations de modernisation et d'automatisation des réseaux d'annonce de crues, pourtant prioritaires à en croire les déclarations gouvernementales, ou enfin la diminution des capacités d'intervention de l'agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets et de l'agence pour la qualité de l'air.

S'agissant maintenant du projet de budget de 1985, qui est aujourd'hui soumis à notre vote, force est de reconnaître que, dans pratiquement tous les domaines, celui-ci constitue une nouvelle étape du processus de dépérissement que j'évoquais à l'instant.

En effet, si les crédits du titre III augmentent de 8,2 p. 100, principalement du fait de transferts de personnels vers le ministère de l'environnement — transferts dont on ne peut d'ailleurs que se féliciter — les dotations du titre IV régressent de 4,5 p. 100.

L'évolution des dépenses en capital est encore plus préoccupante : les autorisations de programme du titre V diminuent en effet de 10,6 p. 100 et celles du titre VI de 24,6 p. 100. L'effondrement atteint même 46,8 p. 100 pour les autorisations de programme affectées à l'action « Prévention des pollutions ».

Une telle chute des moyens d'investissement du budget de l'Etat est d'autant plus inquiétante que, dans le domaine de l'environnement, on ne peut utiliser, pour excuser cette carence, l'alibi du fonds spécial de grands travaux. Je souhaiterais d'ailleurs, sur ce point, qu'on m'explique pourquoi des travaux aussi lourds que le sont parfois ceux qui sont entrepris pour la protection de l'environnement — je pense en particulier aux grands barrages — ne bénéficient pas des subventions de ce fonds, alors que leur impact sur l'activité du bâtiment et des travaux publics ne diffère en rien de celui des travaux réalisés dans d'autres secteurs.

L'examen des moyens qui seront affectés en 1985 aux principales actions du ministère de l'environnement confirme l'inquiétude qu'inspire le tableau d'ensemble que je viens de dresser. Je n'en ferai pas ici le bilan complet, je me bornerai plutôt à évoquer les principales questions que ces actions soulèvent.

Dans le domaine de la prévention des pollutions, le trait remarquable, si j'ose dire, du projet de budget de 1985 est la disparition pure et simple, au chapitre 67-10, des autorisations de programme affectées aux subventions de l'Etat pour la construction de grands barrages de protection contre les eaux, alors que, l'an dernier, un crédit de 69 millions de francs était prévu à cet effet. Répondant à une question de notre rapporteur, vous avez indiqué, madame le ministre, que l'Etat se bornerait à financer les travaux pour lesquels il était maître d'ouvrage et que, pour les autres — en métropole tout au moins — il envisageait de demander aux agences financières de bassin de prendre son relais. Pouvez-vous nous préciser comment ces dernières pourront se charger de cette nouvelle mission, compte tenu de leur activité par ailleurs ?

Toujours dans le domaine de la prévention des pollutions, les autorisations de programme affectées, au sein du chapitre 57-12, à l'équipement des services chargés de l'inspection des installations classées, à la mise en place des réseaux d'alerte de la pollution atmosphérique et à la réalisation d'études de sûreté industrielle, diminuent de 19,4 p. 100. Cette évolution contre-

balance fâcheusement l'impression favorable que pouvait donner l'engagement d'un processus de rattachement de l'inspection des installations classées à votre ministère.

Aussi, me faisant l'écho d'un débat qui s'est instauré au sein de la commission de la production et des échanges, je souhaiterais que vous nous indiquiez quelle appréciation vous portez sur la situation de cet organisme, notamment sur ses effectifs. Il apparaît en effet que l'inspection des installations classées ne dispose actuellement que de 547 agents pour surveiller 450 000 établissements dont 50 000 présentent les principaux risques de pollution. Que pensez-vous d'une situation où chaque inspecteur doit contrôler environ 1 000 établissements? Même si l'on tient compte du fait que de nombreux établissements relevant de la législation des installations classées ne soulèvent pas de difficultés réelles, cet état de choses en vous paraît-il pas inquiétant?

J'évoquerai plus rapidement le domaine de la qualité de la vie, pour la simple raison que le Parlement ne peut exercer aucun contrôle *a priori* de l'affectation des crédits du fonds d'intervention pour la qualité de la vie. En fait, il s'agit de ce qu'il faut bien appeler un chapitre réservoir, dont les dotations sont réparties en cours d'année par un comité interministériel.

En 1985, ce fonds recevra 129,9 millions de francs en autorisations de programme sur un total de 143,5 millions de francs affectés aux actions du ministère dans le domaine de la qualité de la vie. Pouvez-vous, madame le ministre, nous fournir quelques informations sur l'utilisation qui sera faite en 1985 de ces dotations substantielles, quoique en diminution sensible par rapport à 1984?

Pour en terminer avec ce rapide examen des points saillants de ce projet de budget, je traiterai des crédits consacrés à la protection de la nature.

Conformément à ce qui semble être devenu une tradition malheureuse, les autorisations de programme affectées aux subventions d'équipement des parcs nationaux sont en diminution de 22,8 p. 100. L'évolution des crédits de paiement est moins inquiétante puisqu'ils progressent de 7,4 p. 100, mais rappelons qu'ils avaient diminué de 39,6 p. 100 en 1984. Quant aux subventions de fonctionnement, elles n'augmentent que de 4,7 p. 100. L'année 1985 risque donc d'être, pour les parcs nationaux, aussi difficile que les années 1983 et 1984.

Quant aux parcs naturels régionaux, ils verront leurs subventions de fonctionnement diminuer de plus de 20 p. 100; l'augmentation de leurs subventions d'investissement ne constitue en rien une compensation. Toutefois, il faut signaler que, grâce à la procédure des contrats de Plan Etat-régions, les parcs naturels régionaux bénéficieront, quant à l'évolution à moyen terme de leurs ressources, d'une sécurité plus grande que par le passé.

Jusqu'à présent, en effet, nombre de régions étaient réticentes pour définir pour une période de plusieurs années les moyens financiers qu'elles entendaient consacrer aux parcs naturels. Désormais, grâce à la procédure des contrats de Plan, les parcs naturels régionaux peuvent savoir les dotations qu'ils recevront de l'Etat et des régions pendant une durée de cinq ans et ainsi mieux programmer le développement de leurs actions d'animation et de revitalisation du milieu.

S'agissant des réserves naturelles, je voudrais me faire ici l'écho de l'inquiétude de leurs responsables, qui estiment que les présents crédits de fonctionnement risquent de conduire à des suppressions d'emplois et de rendre impossible l'ouverture au public des réserves créées en 1984. Pouvez-vous, madame le ministre, nous apporter des apaisements sur ce point?

Enfin, le conservatoire du littoral, lui aussi, diminue sa subvention d'investissement, puisque les autorisations de programme qui lui sont affectées sont en baisse de 10,2 p. 100. Quant à l'augmentation sensible des crédits de paiement, elle correspond pour l'essentiel à des opérations déjà engagées sur des autorisations de programme antérieures. Il est donc probable que la diminution du nombre des acquisitions réalisées par le conservatoire, qui est observée depuis 1982, se poursuivra en 1985.

Ayant ainsi évoqué les aspects essentiels du projet de budget qui nous est proposé, je traiterai maintenant d'un des deux dossiers qui me tiennent particulièrement à cœur, celui des pluies acides. L'autre dossier qui m'est cher concerne l'application de la convention relative à la pollution du Rhin par les chlorures, mais je ne l'évoque que pour mémoire.

Je crois que l'on n'insistera jamais assez sur la gravité de cette forme nouvelle de pollution — nouvelle pour la France, tout au moins — que constituent les pluies acides. Après le

Canada, la Scandinavie et les pays d'Europe centrale, notre pays est aujourd'hui touché : 50 000 hectares de forêts sont en effet atteints dans le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et la Moselle. Si l'on en juge par les destructions observées en République fédérale d'Allemagne, on peut se demander si les pluies acides ne risquent pas d'être le fléau écologique de la fin du *xx*^e siècle.

Cependant, face à un phénomène dont les causes scientifiques sont encore loin d'être connues avec précision, il faut se garder de toute mesure prise dans la précipitation : je pense en particulier aux décisions arrêtées en République fédérale d'Allemagne pour imposer l'essence sans plomb. Des décisions aussi lourdes de conséquences pour les secteurs industriels aussi essentiels que l'automobile ou le raffinage ne devraient être prises qu'après qu'ont été réellement élucidées les causes des pluies acides et étudiés tous les remèdes possibles.

A cet égard, il convient de ne pas surestimer la responsabilité de la pollution d'origine automobile.

L'apparition des pluies acides donne un regain d'actualité à la nécessité de promouvoir le développement des réseaux de chaleur, dont l'intérêt économique était déjà évident, mais dont l'intérêt écologique apparaît aujourd'hui avec la plus grande netteté. Pouvez-vous, madame le ministre, nous donner votre sentiment à ce sujet? Je vous poserai d'ailleurs tout à l'heure une question sur ce point. En tout cas, le développement des réseaux de chaleur permettrait de s'attaquer à la pollution imputable aux installations de chauffage.

Cela étant, il faut répondre au défi que représentent aujourd'hui les pluies acides.

Je conclurai cette intervention — marquée par endroits par une sévérité qui n'était pas dirigée contre votre action, madame le ministre, mais contre l'insuffisance des moyens qui vous sont accordés — en rappelant que la commission de la production et des échanges a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de l'environnement pour 1985. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir respecter très strictement votre temps de parole.

Dans la discussion, la parole est à M. Tavernier, premier orateur inscrit.

M. Yves Tavernier. Votre budget, madame le ministre, est par nature insuffisant, tant les problèmes à résoudre et les besoins à satisfaire sont considérables.

Il est vrai — faut-il le rappeler? — que, pendant de trop longues années, les gouvernements de la France ont fait du productivisme le moteur exclusif du développement économique, sans se préoccuper de ses conséquences sur les équilibres naturels.

Certes, tout le monde reconnaissait que l'environnement était un enjeu essentiel, mais les pouvoirs publics d'alors avaient tendance à considérer que cet enjeu était à long terme. Dans l'immédiat, il fallait répondre aux défis de la crise et l'on avait tendance à sacrifier la protection de l'environnement.

Cette manière de voir a eu des conséquences graves. Nous devons aujourd'hui dépenser des sommes considérables pour lutter contre ces fléaux que sont le bruit, la pollution des eaux et la pollution atmosphérique.

La politique de l'environnement, il faut en prendre conscience, fait partie de la politique du développement économique. Elle concourt à la promotion des technologies nouvelles, elle est facteur de création d'emplois, elle est utile à l'équilibre de nos échanges internationaux.

C'est pourquoi je me réjouis de la transformation du secrétariat d'Etat à l'environnement en un ministère de plein exercice dont les compétences ont été élargies. Encore faut-il lui donner les moyens de son action.

Au cours de l'année écoulée, des progrès sensibles ont été réalisés en matière de sécurité. Deux lois essentielles ont été votées : l'une sur la pêche, l'autre sur les enquêtes d'utilité publique. Le principe de la responsabilité des producteurs de déchets a été affirmé.

Mais il reste bien des difficultés à vaincre pour faire de la France un pays dans lequel — rêvons un peu — l'eau serait propre, l'air pur, la sécurité et la qualité de la vie assurées.

Le projet de budget de 1985 répond-il à cette ambition? Il est difficile de l'affirmer, dans la mesure où il représente 0,074 p. 100 du budget général.

Cependant il convient de faire savoir à ceux qui déplorent la diminution des crédits du ministère, que cette régression n'est qu'apparente. Elle s'explique par la modification des conditions de financement des opérations nouvelles en matière de grands barrages et d'ouvrages de protection, opérations désormais prises en charge par les agences financières de bassin.

En réalité, le budget du ministère de l'environnement ne représente qu'une partie de l'effort financier de l'Etat en faveur de l'environnement. En effet, d'autres ministères ainsi que plusieurs établissements publics financés par des moyens extrabudgétaires participent à l'action en faveur d'une meilleure qualité de la vie.

Les dotations pour l'environnement prévues en 1985 au budget d'autres ministères s'élèvent à 990 millions de francs, dont 353 millions de francs pour celui de l'agriculture et 293 millions de francs pour celui des transports. Le ministère de l'urbanisme, du logement et des transports, celui de l'éducation nationale, celui de la jeunesse, des sports et des loisirs, et bien d'autres encore, consacrent des sommes élevées à l'environnement.

Les moyens extrabudgétaires peuvent être évalués à 3 milliards de francs pour 1985. Ils correspondent pour l'essentiel aux ressources collectées par les agences financières de bassin, à celles prélevées par l'office national de la chasse sur le permis de chasse, au montant de la taxe piscicole. Il faut ajouter les quelque 40 millions de francs de ressources propres du budget des parcs nationaux, de l'agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets — l'A.N.R.E.D. — de l'agence pour la qualité de l'air et du conservatoire du littoral.

Ces précisions permettent de constater que l'effort financier de l'Etat en matière d'environnement représente au total six fois le budget du ministère de l'environnement, ce qui conduit à nuancer les critiques qui ont été formulées et que je trouve, dans une certaine mesure, excessives.

Je reconnais cependant que le projet de budget du ministère de l'environnement présente des faiblesses préoccupantes sur plusieurs points.

Les dotations du fonds d'intervention pour la qualité de la vie sont insuffisantes. Elles s'élèvent, pour 1985, à près de 130 millions de francs en autorisations de programme et à 110 millions de francs en crédits de paiement.

Le retard dans l'utilisation des crédits de paiement est considérable. Il s'élève à plus de 232 millions de francs, soit l'équivalent d'environ deux années. Les sommes inscrites au budget ne permettent pas le règlement des opérations déjà engagées. Il faut donc les augmenter.

De même, je juge insuffisants les crédits affectés à l'agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets et à l'agence pour la qualité de l'air. Ces deux établissements, qui luttent contre les pollutions, ont besoin de crédits supplémentaires pour remplir leur mission.

Il en va de même pour la protection de la nature. La stricte actualisation des dotations de fonctionnement des parcs nationaux ne permettra pas d'assurer convenablement leur gestion, compte tenu des retards pris au cours des années passées.

Il est un domaine où l'effort de l'Etat est significatif, et je m'en réjouis : c'est celui de l'eau. L'eau est devenue un bien rare en raison de l'insuffisance de contrôle des activités humaines et, reconnaissons-le de l'irresponsabilité de nombre de nos concitoyens. L'élargissement des attributions du ministère de l'environnement et la réorganisation des services chargés de la gestion de l'eau contribueront à l'amélioration de l'efficacité administrative dans ce domaine.

Un effort de clarté et de simplification reste toutefois nécessaire afin de garantir une gestion solidaire et décentralisée de l'eau. A cet égard, les parlementaires attendent beaucoup des études menées par vos services et des textes en préparation.

De gros efforts restent à accomplir pour la qualité des eaux. Les réseaux d'assainissement des agglomérations restent insuffisants ou inadaptes, puisqu'un tiers seulement de la pollution urbaine est éliminé avant rejet. Le 9^e Plan a affirmé le caractère prioritaire d'une relance de l'équipement des villes. L'augmentation des moyens des agences de bassin va dans ce sens. Encore faut-il que les collectivités locales accompagnent ce mouvement qui ne peut qu'être bénéfique pour la branche du bâtiment et des travaux publics.

Les rejets toxiques des industries sont encore mal contrôlés, puisque 50 p. 100 de cette pollution sont éliminés. Ils font courir de grands dangers aux consommateurs et à la faune.

Il faut donc, me semble-t-il, faciliter l'ouverture des décharges nécessaires, grâce à différentes mesures comme la maîtrise publique des sites de décharge de produits industriels spéciaux, la surveillance technique des décharges après leur fermeture, la création d'un mécanisme de garantie pour réparer les dommages en cas d'accident.

Les rejets diffus de l'agriculture constituent la troisième cause importante de pollution de l'eau. Seuls 20 p. 100 des eaux distribuées ont une teneur en nitrate inférieure à la norme de 25 milligrammes par litre, recommandée par la Communauté. Dans le département de l'Essonne, dont je suis l'élu, la pollution par les nitrates a augmenté de 37 p. 100 au cours de ces dernières années. La situation est identique dans d'autres départements.

Avec le ministère de l'agriculture, et par le biais de la mission eau-nitrates et du comité d'orientation pour la réduction de la pollution par les nitrates et phosphates d'origine agricole, vous avez engagé, madame le ministre, une action de longue haleine.

Dans l'immédiat, je souhaite qu'une part croissante du fonds national des adductions d'eau soit consacrée à l'amélioration des captages contaminés. En effet, la mauvaise conception ou la mauvaise implantation des ouvrages est souvent cause de pollution.

Mais, au-delà des problèmes de pollution, une politique de l'eau, pour être efficace, doit avoir pour objectif la maîtrise des débits et la protection des cours d'eau.

Je regrette que l'entretien des rivières assuré par l'Etat sur la partie domaniale soit insuffisant : seulement 1,5 million de francs par an pour 7 000 kilomètres. C'est fort peu, avouez-le ! A cet égard, j'avais suggéré, au cours du précédent débat budgétaire, d'attribuer des avantages fiscaux aux riverains qui contribuent à l'entretien des berges. Cette proposition garde toute son actualité, convenez-en.

Malgré ses limites, le projet de budget de l'environnement de 1985 traduit une priorité donnée à la sécurité, le souci de maintenir l'effort de l'Etat en faveur des milieux naturels — notamment l'effort de lutte contre la pollution des eaux — et le renforcement des services du ministère. Telles sont les raisons pour lesquelles, malgré les réserves et les inquiétudes que j'ai formulées, le groupe socialiste le votera. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Je vous remercie, monsieur Tavernier, d'avoir parfaitement respecté votre temps de parole.

La parole est à M. Goasduff.

M. Jean-Louis Goasduff. Madame le ministre, force nous est de constater que les crédits de l'environnement prévus dans le projet de loi de finances pour 1985 sont de nouveau en baisse par rapport à l'année 1984. Et quelle baisse ! Les dotations régressent en francs constants et les autorisations de programme chutent de près de 23 p. 100. De surcroît, nous ne pouvons même pas espérer que les dotations pour 1985 ne feroient pas l'objet d'annulations de crédits.

L'année passée, nous avions précisé qu'en matière d'environnement il importait d'anticiper et non de subir. Or le projet de budget que nous soumet le Gouvernement pour 1985 ne laisse apparaître aucune volonté de « soigner » les causes avant les effets.

A titre d'exemple, j'aimerais appeler votre attention sur un aspect de la pollution des eaux de surface et des eaux souterraines, à savoir les nuisances susceptibles d'être produites par les élevages hors sol.

A l'occasion de la discussion du budget de 1984, j'avais insisté sur la nécessité de définir et surtout de faire respecter une réglementation efficace en ce domaine que je connais fort bien. Sans avoir la prétention de penser que mes suggestions aient été retenues si peu que ce soit, je constate qu'un premier pas a été franchi dans le sens que je souhaitais par le biais des transferts de services du ministère de l'agriculture et du ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Mais nous aurions souhaité que ces transferts soient le fondement d'une nouvelle politique, plus efficace et encore plus cohérente. Nous aurions également souhaité que ces nouvelles conditions structurelles permettent de développer les actions de prévention, tout aussi importantes, sinon plus, que les actions de contrôle.

Pour illustrer cette remarque, je citerai un exemple. Lorsque la commission de la production et des échanges s'est réunie le 18 octobre dernier, nous avons pu entendre M. Philippe Bassinet

recommander l'interdiction des rejets de nombreux produits couramment utilisés par les agriculteurs pour lutter efficacement contre la pollution par les nitrates. Ces propos reflètent bien la politique générale du Gouvernement, qui se trouve dans l'impossibilité de faire porter l'effort sur la prévention. En effet, les produits tels que le lisier de porc ne sont source de pollution que s'ils font l'objet d'épandages sauvages et non contrôlés. Ils ne présentent plus de risques dès lors que leur utilisation intervient dans le cadre d'une gestion optimale des sols.

La protection des eaux ne se résume donc pas à l'alternative : faut-il ou non interdire ces produits ? La lutte contre la pollution par les nitrates passe avant tout par des actions de sensibilisation, d'information, voire de formation.

Or, madame le ministre, vous disposez, par le truchement des organismes périphériques associés à votre ministère, de nombreux outils pour mener ces actions. Pourquoi donc le Gouvernement refuse-t-il de se donner les moyens budgétaires appropriés ?

Au terme de ces quelques remarques, il apparaît que votre projet de budget traduit, malheureusement, le refus du Gouvernement de consentir un effort particulier et continu en faveur de la protection de la nature et de la lutte contre la pollution. C'est d'autant plus grave que la protection de l'environnement est un vecteur potentiel considérable du développement économique de notre pays. Les lacunes de votre projet de budget, le désengagement de l'Etat dans un domaine fondamental pour l'avenir nous imposent de voter non pas contre votre action, mais contre des crédits que nous jugeons insuffisants. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Mesmin, à qui je présente les excuses de la présidence pour lui avoir « sauté » son tour.

M. Georges Mesmin. Madame le ministre, il n'y a pas grand-chose à ajouter aux propos assez pessimistes qu'a inspirés au rapporteur spécial votre projet de budget. Vos moyens financiers, déjà très modiques en 1984, le seront encore plus l'an prochain puisque les crédits de fonctionnement de votre ministère, compte tenu des modifications structurelles, n'augmentent que de 3,3 p. 100, c'est-à-dire moins que l'inflation prévisible, tandis que les autorisations de programme sont réduites de 9,7 p. 100, ce qui représente une forte régression.

En outre, on peut se demander ce que signifient les prévisions budgétaires pour votre département puisque, depuis deux ans, ses crédits subissent de considérables amputations en cours d'exercice. L'an dernier, par exemple, les autorisations de programme ont été réduites de 25 p. 100. Nous sommes donc dans le flou, car cette pratique risque de se renouveler en 1985. Par conséquent, plutôt que de m'attacher à commenter des enveloppes budgétaires bien abstraites, je me contenterai d'analyser quelques problèmes que vous connaissez, hélas, fort bien.

Et d'abord celui de la pollution de l'air. L'an dernier, à pareille époque, je vous avais parlé des pluies acides et vous nous aviez déjà confié vos inquiétudes à ce sujet. Depuis lors, cette question a fait l'objet d'une large publicité. Vous conviendrez que beaucoup reste à faire dans le concret. Nous savons par la presse que vous vous êtes rendue récemment dans les Vosges pour constater par vous-même les dégâts subis par les forêts. Eh bien, vous avez dû être édifiée sur la nécessité d'agir plus vite. L'émission c'est la vie du 22 octobre dernier a alerté très justement l'opinion publique sur la gravité des conséquences de ces pluies acides. Mais il se trouve malheureusement que ce sont les dotations de l'agence pour la qualité de l'air qui ont subi les plus fortes amputations en 1984 et, non moins malheureusement, que les autorisations de programme destinées à l'équipement des organismes de lutte contre la pollution enregistrent une diminution de 19,7 p. 100 pour 1985.

En ce qui concerne la pollution par les émanations des moteurs d'automobile et, en particulier, la présence de plomb dans l'atmosphère, qui est particulièrement nocive, vous avez répondu en septembre dernier à une question que je vous avais posée en avril, ce qui montre que vos services se donnent le temps de la réflexion ! Vous m'avez indiqué que la France exprimait son soutien aux principes adoptés par la Commission de Bruxelles. Il me semble qu'il faudrait aller un peu plus loin.

La production automobile mondiale s'élève à 35 millions de véhicules. Sur ce total, 20 millions — soit la production des Etats-Unis et du Japon — sont déjà munis de pots catalytiques. Lorsque l'Allemagne et la Suède auront rejoint le peloton, c'est une minorité des automobiles mondiales qui restera polluante. Il est très fâcheux que la France fasse partie de cette minorité.

Cela comporte des risques graves pour notre industrie automobile sur le plan de la concurrence internationale. Il faudrait donc essayer de s'aligner plus rapidement que prévu sur les réglementations de nos partenaires.

Le deuxième problème que je voudrais aborder est celui de l'élimination des déchets industriels. Dans ce domaine, vos services disposent d'un instrument de travail précis : le rapport Servant, publié en février dernier. Ce rapport souligne l'importance des rejets sauvages ; il insiste aussi sur le fait que le cycle de l'élimination est mal connu et qu'une meilleure approche de l'action des déchets sur le milieu est nécessaire. Plutôt que de faire supporter aux contribuables — au plan national ou local — la charge entraînée par une politique d'élimination efficace, il préconise des mécanismes fondés sur le principe : le pollueur doit être le payeur. Il souligne enfin, avec une grande justice, qu'il serait illusoire de penser que la seule adoption de telle ou telle mesure réglementaire soit suffisante : les mesures d'organisation et de financement sont tout aussi fondamentales. Espérons, madame le ministre, que cet appel sera entendu.

En ce qui concerne la protection de la nature, les dotations de fonctionnement inscrites au chapitre 34-11 et, pour les subventions, au chapitre 44-10 sont en diminution importante. Les crédits du chapitre 34-11, qui s'élevaient en 1984 à 6,5 millions de francs, sont amputés de 1,3 million, et ceux du chapitre 44-10, qui atteignent 76 millions, régressent de près d'un million. Il serait souhaitable de rétablir au moins ces crédits à leur niveau de 1984.

Les rapports entre l'agriculture et l'environnement sont une autre facette de votre action, et il faut avoir le courage de poser le problème bien clairement. Longtemps gardiens du patrimoine naturel, les agriculteurs sont aujourd'hui une menace pour lui ; il ne faut pas avoir peur de le dire. En effet, les excès de la modernisation, les erreurs de la politique de remembrement, le désir justifié, mais parfois immodéré, de rendement ont forcé la nature et celle-ci se cabre. Les nappes phréatiques sont polluées dangereusement par les engrais et les pesticides. Les sols s'appauvrissent alors que les équilibres écologiques sont menacés.

Or il existe, à ce sujet, une proposition de règlement communautaire qui a été examinée il y a quelques mois par le Parlement européen. Le 4 juillet, vous avez même annoncé la mise sur pied d'un groupe de travail conjoint avec M. le ministre de l'Agriculture afin d'examiner les perspectives communes qui pourraient être envisagées. C'est une heureuse initiative, car il est urgent de rétablir l'harmonie entre la terre et ceux qui l'exploitent. Ce double intérêt, au plan national et au plan européen, nous donne quelque espoir. Mais nous souhaitons savoir comment et quand il se manifestera dans les faits.

Pour conclure, je souhaite répondre d'un mot à M. Tavernier qui, opposant les préoccupations du gouvernement actuel à celles de ses prédécesseurs, observait que, dans une civilisation où l'on vise trop à la production, on oublie nécessairement l'environnement. Peut-être, mais, pour que l'environnement s'améliore, il faut en payer le prix et même souvent le prix fort. Par conséquent, si le pays s'appauvrit, ce qui est — hélas ! — le cas depuis 1981, les chances de pouvoir poursuivre une bonne politique de l'environnement sont réduites.

Malheureusement, madame le ministre, vous êtes la victime des difficultés financières que le pays traverse. Sans moyens, vous ne pouvez faire qu'une mauvaise politique, et c'est pourquoi nous ne voterons pas votre projet de budget.

M. le président. La parole est à M. Soury.

M. André Soury. Madame le ministre, le projet de budget de l'environnement de 1985 me paraît très insuffisant. A structures constantes, les autorisations de programme — c'est-à-dire l'ambition d'investissement — diminuent en effet de près de 10 p. 100 en francs courants, soit 15 à 10 p. 100 si l'on tient compte de l'érosion monétaire. Quant aux moyens de fonctionnement, ils ne connaîtront qu'une progression de 3,3 p. 100, c'est-à-dire, là encore, une baisse en francs constants par rapport à 1984.

Ce projet de budget risque même d'être surréaliste si devaient se renouveler, l'an prochain, les annulations qui, en 1984, ont porté sur 25 p. 100 des crédits votés. Etant donné que voilà plusieurs années que le même scénario se reproduit, je tiens à préciser à l'avance que de nouvelles annulations intervenant sur les crédits de 1985 réduiraient considérablement la crédibilité de votre ministère ainsi que celle du Gouvernement quant à leur volonté de mettre en œuvre la grande politique de l'environnement dont notre pays a besoin.

Les annulations de crédits en 1984 auront frappé des domaines fondamentaux de la prévention, entraînant des retards préjudiciables dans la lutte contre les dégâts des eaux, un ralentissement dans l'aménagement du bassin de la Loire et dans les opérations de modernisation ou d'automatisation des réseaux d'annonce des crues différées, ainsi qu'une réduction des subventions aux collectivités locales pour les travaux de protection contre les eaux.

Les parcs nationaux et les réserves naturelles ont subi des coupes claires. Le projet de budget de 1985 ne dissipe pas les craintes des associations gestionnaires qui se demandent comment elles poursuivront la politique d'ouverture au public de ces réserves.

A propos du conservatoire du littoral, vous aviez déclaré, lors de la présentation de votre précédent budget : « Il me tient particulièrement à cœur, et je suis décidée à tenter de trouver pour lui des moyens nouveaux. » Pourtant, les crédits affectés au conservatoire ont été severement amputés en 1984 et le seront encore en 1985. Nombre d'opportunités d'achats de terrains à préserver risquent ainsi de ne pas aboutir. Quel fâcheux contexte pour le budget de 1985, lui-même bien décevant !

Il est évident que le budget du ministère ne saurait rendre compte à lui seul de l'engagement de l'Etat dans la lutte pour la défense de l'environnement, puisque d'autres ministères sont concernés.

Vous avez souhaité aussi, madame le ministre, que les élus locaux dans les communes, les départements et les régions soient plus encore des militants de l'environnement. Mais comment réaliser les actions attendues par les populations lorsque les moyens manquent ?

Vous avez également manifesté votre volonté de mieux sensibiliser les jeunes à l'environnement, dès l'école, grâce à une action perseverante des enseignants. Mais le budget de l'éducation nationale n'en donne pas tous les moyens.

Nous apprécions, comme le Gouvernement, le rôle très actif joué par les associations en matière de protection de l'environnement, mais les économies réalisées sur les budgets de la jeunesse et des sports et de l'environnement frappent tout particulièrement le mouvement associatif.

Au total, les dépenses d'environnement représentent 1,7 p. 100 du P.I.B. et les trois quarts proviennent des administrations publiques. Telle est la possibilité contributive prévisionnelle.

Il reste cependant une piste que vous aviez évoquée l'an dernier en ces termes devant l'Assemblée : « Sans le remettre en cause, on peut se demander si, dans l'avenir, ce rôle qui est tenu par les pouvoirs publics ne devrait pas davantage être partagé par l'ensemble des agents économiques, notamment avec ceux dont les activités sont polluantes ou productrices de déchets ». Si cette affirmation signifie bien que les vrais pollueurs doivent être les payeurs, nous applaudissons des deux mains.

En effet, la contribution des entreprises est bien inférieure au niveau des pollutions qu'elles engendrent. Ainsi, 57 p. 100 de la pollution organique totale des eaux et la quasi totalité de la pollution toxique reviennent aux industries. Pourtant, les recettes de redevance des agences financières de bassin, en 1983, se sont élevées à 870 millions de francs au titre de la pollution domestique et à 620 millions seulement en ce qui concerne la pollution industrielle.

En matière de pollution atmosphérique, les industries rejettent 85 p. 100 du total des rejets de soufre, 88 p. 100 des poussières, dont certaines très toxiques comme le plomb ou l'amiante.

Cinquante pour cent des plaintes pour cause de bruit sont dues à des installations industrielles.

Enfin, l'industrie est à l'origine de la quasi totalité des résidus nécessitant un traitement spécifique : deux millions de tonnes par an de déchets spéciaux.

Les investissements antipollution — prévention et dépollution — réalisés par le secteur productif n'ont pourtant représenté que 3,9 milliards de francs en 1981, 3,7 milliards en 1982 et entre 3,6 et 3,9 milliards en 1983, chiffres à comparer aux 16 milliards d'investissements publics dans ce domaine. L'écart est frappant.

Le coût des traitements n'est pas le seul élément à prendre en compte pour dresser le bilan du préjudice causé par la pollution. Ma région n'est pas seulement celle de Roumazières, qui

est passée à côté d'une catastrophe dont il est difficile de mesurer les conséquences, à la suite de l'entassement de déchets industriels dans des conditions déplorables. Heureusement, des mesures énergiques ont pu être prises à temps, et je vous remercie de l'aide que vous nous avez apportée. Mais, par ailleurs, les cinquante tonnes de poissons retirées sur 10 kilomètres du cours de la Vienne, au mois d'août, donnent la dimension d'une autre pollution due à un grand groupe industriel. Et cela dure depuis vingt ans ! Le résultat est que le tourisme a été tué dans cette région, pourtant désireuse de jouer l'atout touristique pour compenser ses handicaps économiques. Ce cas concret qui, hélas ! n'est pas le seul en France, montre bien que la pollution coûte beaucoup plus cher à la société que ne lui coûterait un véritable investissement pour l'environnement.

Et puisque les entreprises polluantes n'assument pas leurs responsabilités, il appartient au Gouvernement de modifier cette logique. Je voudrais, pour illustrer ce propos, m'arrêter sur le problème des déchets industriels.

On sait que quantité de produits toxiques et dangereux, comme la dioxine qui fut à l'origine de l'affaire de Roumazières, ont été et sont toujours enfouis plus ou moins clandestinement en France et en Europe.

Sur les 2 millions de tonnes de déchets toxiques et dangereux produits annuellement en France, on connaît la destination d'un peu plus de 1 million de tonnes. Le reste, soit près de 45 p. 100, disparaît. On ne sait pas où cela va.

La commission d'enquête du Parlement européen note que : « la moitié seulement des déchets toxiques et dangereux produits dans la Communauté fait l'objet actuellement d'un traitement, d'une destruction ou d'un dépôt définitif satisfaisant ».

Pourquoi une telle situation et quelles solutions s'imposent ?

Dans bien des cas, c'est la solution la plus économique qui prime pour les industriels. Peu important la santé, l'environnement, voire les vies humaines ! Ce sont les inspecteurs des installations classées — service qui vient d'être rattaché à votre ministère — qui ont la responsabilité de l'examen du fonctionnement des entreprises productrices de déchets et de la recherche des installations non autorisées ou non déclarées. Or ils sont actuellement 500 pour 500 000 établissements classés. Ils examinent 2 000 procédures nouvelles par an. Le budget prévu pour 1985 ne renforcera pourtant pas les moyens de ce service.

La valorisation des déchets est le moyen le plus efficace. En effet, entre 70 et 90 p. 100 de tous les déchets et résidus produits pourraient être réutilisés sous une forme ou sous une autre. Mais 80 à 90 p. 100 d'entre eux continuent d'être détruits ou simplement jetés dans des décharges. Pourtant le rapport préparatoire au 9^e Plan indique que la valorisation des déchets permettrait d'économiser 3 milliards de francs par an en devises.

Comme le Haut comité de l'environnement l'a suggéré au Gouvernement dans sa réunion du 10 mai 1984, il est indispensable de revoir la législation et la réglementation sur le secret industriel, qui permet actuellement à nombre d'entreprises de faire, sinon de masquer, les réalités des quantités et contenus des déchets et des rejets.

Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail doivent avoir toutes les données sur les produits manipulés par les travailleurs, sur les déchets et leur destination. La responsabilité des uns comme des autres, travailleurs et employeurs, est engagée : les travailleurs ont des droits et des pouvoirs. Ils doivent les faire valoir et les employeurs se doivent de donner une information complète sur ces sujets qui concernent, au-delà de l'entreprise, l'ensemble de la population.

Enfin, il n'existe pas en France suffisamment d'installations techniquement satisfaisantes pour la valorisation et pour l'élimination des déchets dangereux et toxiques. La situation actuelle de l'élimination des déchets dangereux et toxiques ne peut se poursuivre.

Madame le ministre, je sais l'intérêt que vous portez au travail réalisé par le groupe Servant. Malheureusement votre budget ne traduit pas la volonté de mettre en œuvre ses recommandations.

D'abord, les moyens humains et financiers consacrés à l'élimination des déchets industriels aussi bien par les industriels privés que par les pouvoirs publics, par le biais de l'A.N.R.E.D., notamment, sont trop faibles et semblent aller encore en diminuant.

Ensuite, le « coût social » d'une mauvaise élimination des déchets n'est pas suffisamment pris en compte dans les mécanismes financiers et dans les choix effectués.

Enfin, les contrôles sur le terrain sont insuffisants, notamment parce que l'inspection des installations classées n'a pas été dotée des moyens nécessaires au plein exercice de ses missions.

Le groupe de travail présidé par M. Servant préconise encore, à l'exception cependant du patronat, que les producteurs de déchets industriels supportent une taxe sur les déchets qu'ils produisent, modulable éventuellement selon l'effort de prévention, de valorisation ou de recyclage des déchets effectués. Je souhaiterais vivement, madame le ministre, connaître les intentions du Gouvernement sur ce point.

Qu'il me soit permis de rappeler cette terrible appréciation du groupe de travail « Environnement » qui, à l'occasion de la préparation du 9^e Plan indiquait : « A l'horizon 2000, si aucun effort supplémentaire d'investissement n'est engagé, hors renouvellement des équipements existants, on peut s'attendre à une augmentation de la pollution de 70 à 100 p. 100 et au doublement du nombre de personnes exposées à un niveau de bruit sensible pour la santé. » C'est tragique !

Les communistes ne veulent pas d'un tel avenir pour la jeunesse de notre pays.

Les priorités affichées par le ministère de l'environnement sont souvent généreuses et positives : limitation des pollutions à la source, responsabilisation des pollueurs, modernisation des industries de traitement de déchets, sécurité de l'environnement, lutte contre les pluies acides, réduction des rejets de soufre. Mais les moyens de cette politique ne sont pas au rendez-vous. Les intentions affichées s'effacent devant les pressions du grand patronat pollueur et le recours aux expédients ne permet pas de mener la grande politique nationale de l'environnement dont notre pays a besoin.

En conclusion, je ferai deux brèves observations.

En premier lieu, vous avez vu à Roumazières — et je dois dire que nous avons été très sensibles à votre visite — comment la participation active de la population, par l'intermédiaire de ses associations responsables aux côtés des élus et du préfet, a permis de faire la lumière sur cette incroyable affaire et d'avoir raison de certaines forces économiques, pour lesquelles l'argent n'a pas d'odeur. Les pressions du grand patronat doivent être vaincues au plan national avec le concours actif de la population, dans et hors de l'entreprise.

De la même façon, les populations doivent être associées étroitement aux décisions, lorsque des grands travaux, notamment à l'occasion de la construction de barrages, saccagent l'économie locale.

En second lieu, nous estimons que, dans l'état actuel des choses, on ne se donne pas suffisamment les moyens de la prévention, se contentant tant bien que mal de guérir.

C'est ce que nous reprochons à votre budget. Aussi ne le voterons-nous pas. Nous nous abstenons en souhaitant que le Gouvernement débloque les moyens supplémentaires pour que les intentions affichées par votre ministère, dont nous prenons acte, s'inscrivent dans la vie.

M. René Rioubon, rapporteur spécial. Très bien !

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

NOMINATION A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. En application de l'article 25 du règlement, j'informe l'Assemblée que M. Jean-Jack Queyranne a été nommé membre du conseil d'administration d'Antenne 2, en remplacement de M. Pierre Joxe, nommé membre du Gouvernement.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985, n° 2347 (rapport n° 2365 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Environnement (suite) :

Annexe n° 19. — M. René Rioubon, rapporteur spécial ; avis n° 2370, tome VIII, de M. René La Combe, au nom de la commission de la production et des échanges :

Départements et territoires d'outre-mer :

Annexe n° 13. — M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial ; avis n° 2370, tome V, de M. Pierre Micaux, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 2369, tome VI (départements d'outre-mer), de M. Pierre Bourguignon, et tome VII (territoires d'outre-mer), de M. René Rouquet, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

